

É
R
T
O
R
O
N



RAPPORT ANNUEL
2014 | 2015

TABLE DES MATIÈRES

Lettre à la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française	2
Mission de Télé-Québec	3
Composition du conseil d'administration	4
Organigramme	5
Rapport d'activités	6
Aperçu pour 2015-2016	23
Plans d'action et politiques	24
Grilles horaires	30
Prix remportés	32
Renseignements sur le conseil d'administration	36
Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société	44
États financiers	
Rapport de la direction	46
Rapport de l'auditeur indépendant	47
État des résultats et du déficit cumulé	49
État de la situation financière	50
État de la variation de la dette nette	51
État des flux de trésorerie	52
Notes complémentaires	53
Annexes	
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec	66
Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec	72

LETTRE À LA MINISTRE

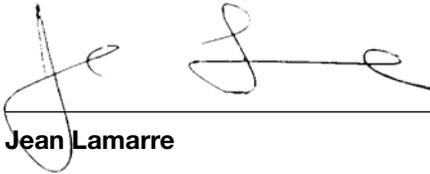
Madame Hélène David
Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable
de la Protection et de la Promotion de la langue française
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 26 du chapitre S-12.01 des *Lois refondues du Québec*, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités de la Société de télédiffusion du Québec 2014-2015 ainsi que les états financiers de l'exercice s'étant terminé le 31 août 2015.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du conseil d'administration,



Jean Lamarre

MISSION DE TÉLÉ-QUÉBEC

La Société de télédiffusion du Québec – identifiée dans ce rapport sous les noms de Télé-Québec ou de la Société – a pour objet d’exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d’assurer, par tout mode de diffusion, l’accessibilité du public à ses produits.

La Société peut en outre exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion, y compris leurs produits dérivés et documents d’accompagnement.

Ses activités ont particulièrement pour but :

- de développer le goût du savoir, d’éveiller la curiosité, d’ouvrir de nouveaux horizons, de susciter la réflexion et d’entraîner les téléspectateurs sur le chemin de la découverte ;
- de favoriser l’acquisition de connaissances par la présentation d’émissions éducatives et attrayantes, souvent soutenues par des ressources et documents tels que des DVD, des livres et des sites Web ;
- de promouvoir la vie artistique et culturelle, d’en être le porte-étendard et d’encourager les artistes et artisans dans leurs multiples réalisations ;
- de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société a pour mission d'en orienter la gestion. Il est composé de la présidente-directrice générale et de 10 personnes nommées par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, à la suite de consultations auprès d'organismes qu'elle considère représentatifs des milieux concernés par les activités de la Société. Au 31 août 2015, les membres du conseil d'administration étaient les suivants :

M. Jean Lamarre

Président du conseil et
du comité exécutif

Président
Lamarre Consultants
Montréal

M^{me} Marie Collin

Membre du comité exécutif

Présidente-directrice
générale
Société de télédiffusion
du Québec
Lachine

M^{me} Francine Cléroux

Présidente du comité de
gouvernance et d'éthique,
membre du comité exécutif

Sainte-Anne-des-Lacs

M^{me} Louise Dandurand

Vice-présidente du conseil
et du comité exécutif,
présidente du comité des
ressources humaines

Présidente
Acfas
Montréal

M. Alexis Deschênes

Membre du comité d'audit

Avocat
Centre communautaire
juridique Bas-Saint-Laurent
—Gaspésie
Bureau d'aide juridique
de New Richmond
Carleton-sur-Mer

M. Stéphane Éthier

Membre du comité des
ressources humaines

Consultant en gestion
et chargé de cours en
management
HEC Montréal
Montréal

M^{me} Sylvie Jacques

Membre du comité d'audit

Directrice Investissements
Fonds d'investissement
de la culture et des
communications
Montréal

**M^{me} Louise Martel,
FCPA, FCA, CA-Auditeur**

Présidente du comité
d'audit et membre du
comité exécutif

Professeure titulaire et
directrice du Service
de l'enseignement des
sciences comptables
HEC Montréal
Montréal

M^{me} Dominique Payette

Membre du comité de
gouvernance et d'éthique

Professeure titulaire
Département d'information
et de communication
Université Laval
Lac-Delage

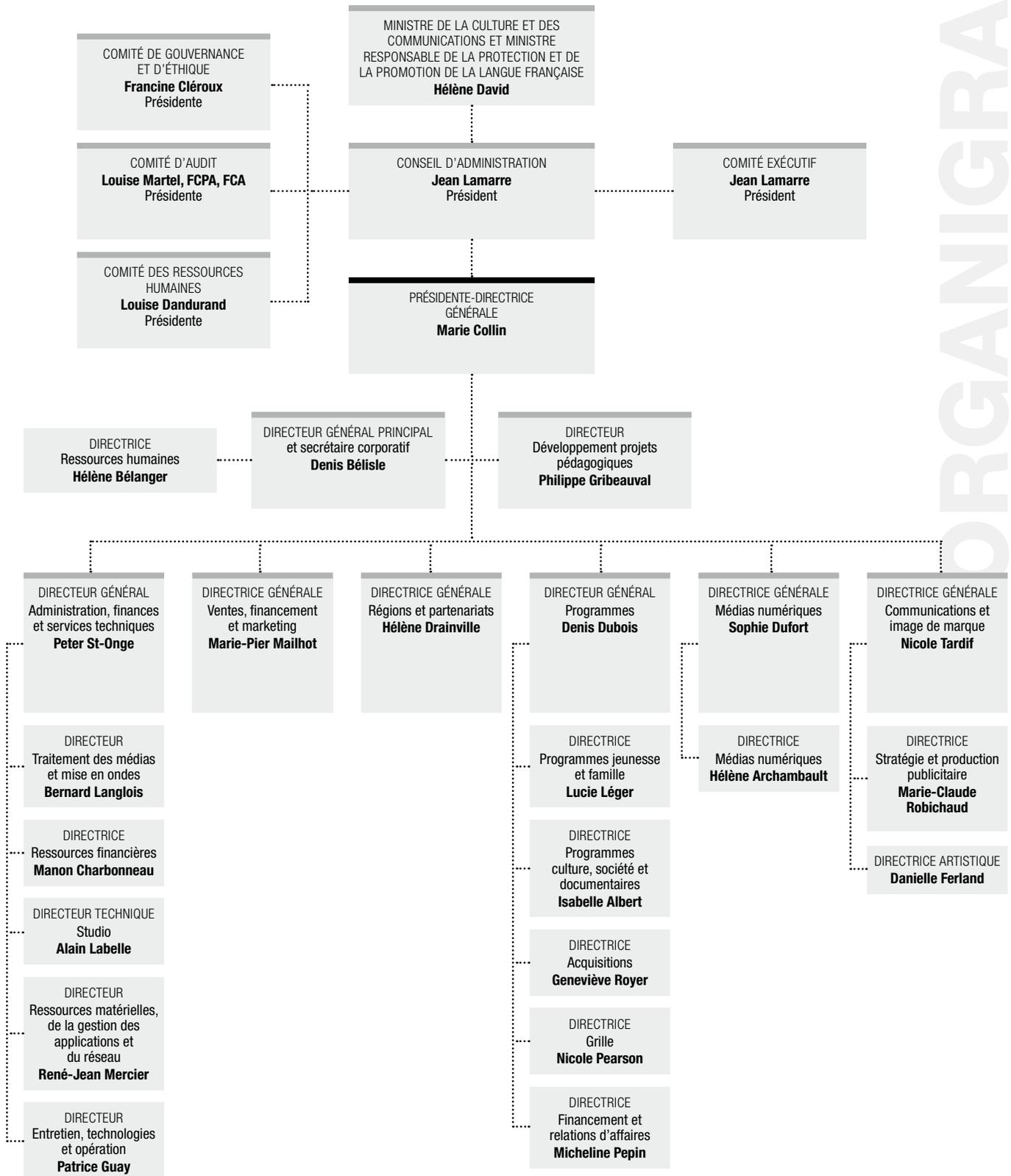
M^{me} Lorraine Pintal

Membre du comité de
gouvernance et d'éthique

Directrice artistique
et générale
Théâtre du Nouveau Monde
Montréal

ORGANIGRAMME

AU 31 AOÛT 2015



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Au cours de l'année 2014-2015, Télé-Québec a continué d'orienter ses projets d'entreprise en fonction des enjeux majeurs définis par le conseil d'administration dans son plan stratégique 2012-2016. Le présent rapport rend compte des réalisations liées à ces grands enjeux, qui sont :

- la pertinence d'une télévision éducative et culturelle de qualité dans l'univers médiatique québécois ;
- l'importance et la diversité croissante des médias numériques ;
- l'actualisation de l'organisation en fonction de sa vision et de ses orientations stratégiques.

LA PERTINENCE D'UNE TÉLÉVISION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE DE QUALITÉ DANS L'UNIVERS MÉDIATIQUE QUÉBÉCOIS

Place à la jeunesse !

Pour bâtir sa programmation jeunesse et famille, Télé-Québec s'appuie sur le savoir-faire et les connaissances de professionnels du milieu éducatif, tels des orthopédagogues et des linguistes, ainsi que sur les principes de *La démarche éducative de Télé-Québec en programmation jeunesse*. Les critères recherchés dans tous les contenus sont *l'identification des besoins éducatifs, la détermination des objectifs qui en découlent, le cheminement permettant d'atteindre les objectifs et l'évaluation de l'atteinte des objectifs*. En bâtissant sa programmation, Télé-Québec garde également en tête le plaisir dans l'apprentissage, une notion très importante qui lui permet de présenter une offre qui plaît aux enfants tout en satisfaisant les critères de qualité de leurs parents.

Les dramatiques quotidiennes québécoises *Subito texto* et *Les Argonautes* sont actuellement les émissions jeunesse les plus regardées par les enfants âgés de 2 à 11 ans. Globalement, Télé-Québec occupe les 20 premières places du palmarès des émissions jeunesse préférées des tout-petits d'âge préscolaire (2 à 6 ans)¹. Les données d'écoute sont probantes et le taux de notoriété de

Télé-Québec est éloquent, avec 94 % chez la population générale et 99 % chez les francophones². La popularité des émissions jeunesse de Télé-Québec démontre qu'une programmation peut être à la fois divertissante et éducative, et remporter un véritable succès auprès de son public cible, une jeunesse avide d'apprendre. En octobre 2014, *Les Argonautes* était d'ailleurs parmi les six projets transmédiés choisis par le Fonds des médias du Canada pour mettre en lumière le contenu et le talent du Canada au MIPCOM, lors de la conférence *The New Crop of Innovative Children's and Youth Content from Canada*.

En 2014-2015, deux émissions invitant au covisionnement en famille sont venues s'ajouter à l'offre du vendredi soir. À l'automne, le comédien et grand amateur de sport Patrice Bélanger a animé le jeu-questionnaire *C'est du sport*, où ont défilé des athlètes amateurs et de haut niveau ainsi que des jeunes provenant de différentes ligues, associations et concentrations sportives de partout au Québec. Sur le plateau comme à la maison, les jeunes et leurs parents ont eu l'occasion d'en apprendre plus sur une grande variété de sports, depuis le judo jusqu'au *cheerleading* en passant par la nage synchronisée, le soccer et le patinage de vitesse. À l'hiver, Anaïs Favron animait *100 % Animal*, un bulletin de nouvelles animalières unique en son genre. L'animatrice et ses reporters y présentaient avec humour l'univers de divers animaux et y exposaient les détails de leur quotidien, de leurs habitudes, de leurs besoins, etc. Un magazine éducatif à l'approche 100 % originale.

Parmi les marques prédominantes et reconnues du diffuseur, l'incontournable *Ciné-cadeau* se démarque par sa notoriété et sa longévité. Il s'agit de l'une des très rares marques, en télévision au Québec,

1. Numéris, InfosysTV – PPM (programmation jeunesse – parts annuelles à l'exception de la période des Fêtes, du 13 décembre 2014 au 4 janvier 2015 – A18+ avec enfants de moins de 12 ans).
2. Étude Léger Marketing, octobre 2014.

à compter près de 35 ans d'histoire. Un exploit ! En 2014, une offensive de communication sans précédent a été déployée pour ce projet, comportant plusieurs volets communicationnels de Télé-Québec, dont la publicité, les relations de presse, les relations publiques, les médias numériques et les ventes et marketing. Le personnage inénarrable de M. Craquepoutte, de la série *Toc toc toc*, a été mis en vedette dans cette campagne de promotion des Fêtes de Télé-Québec. Un mois avant le début de la programmation et pendant la période de diffusion, il a habité la grille entière de Télé-Québec par des interventions ponctuelles pendant les pauses et les émissions. Anticipant avec fébrilité l'arrivée imminente des Fêtes, M. Craquepoutte a également pris part à un amusant décompte *Ciné-cadeau* et a proposé aux enfants de participer à un concours de dessin, pour lequel Télé-Québec a reçu près de 5 000 participations.

À l'été 2015, Télé-Québec a également lancé sa campagne de promotion pour la nouvelle série jeunesse destinée aux enfants de quatre à sept ans, *Salmigondis*. Une première phase de la campagne visait à éveiller la curiosité des parents envers ce nouveau produit, tandis que la seconde phase a permis de présenter les personnages de *Salmigondis* aux enfants grâce à de brèves capsules mettant en vedette chacun des jouets peuplant ce drôle d'univers.

Plus que jamais auprès des familles, Télé-Québec a proposé cette année deux programmations spéciales. La première soulignait la fête d'Halloween avec des épisodes thématiques des séries d'animation préférées des enfants ainsi que des émissions spéciales de *Génial!* et de *Format familial*, très appréciées du public. La semaine de relâche scolaire a également été l'occasion d'offrir aux enfants et aux adolescents de prendre le temps de se détendre en matinée en retrouvant leurs personnages favoris du samedi matin pendant toute la semaine. Cette *Semaine des 7 samedis* proposait aussi une sélection de films pour toute la famille en après-midi, des concours et des capsules Web exclusives sur le site jeunesse Le Skwat.

Les familles ont pu rencontrer leurs héros et animateurs favoris en personne grâce à la tournée *Télé-Québec sur la route*. Pour une sixième année, la tournée a attiré les foules lors de ses passages dans différents événements et festivals à caractère familial dans plusieurs régions du Québec pendant l'année. Elle a ainsi visité les villes de Longueuil, de Repentigny, de Montréal, de Saint-Hyacinthe et de Gatineau.



Subito Texto

L'autre télé: le reflet de la société québécoise

Nouveauté de l'hiver 2014, l'émission-événement *SNL Québec* a repris à l'automne 2014, à raison de une émission par mois, où un invité-vedette participait à des sketches hilarants qui parodiaient l'actualité culturelle, sportive et politique. L'émission a connu un franc succès auprès d'un public plus difficile à rejoindre, soit les jeunes de 18 à 25 ans. Chaque émission a suscité son lot de réactions et de discussions dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux, générant un grand nombre de gazouillis pendant toute l'émission, présentée en direct, ainsi que dans les jours suivants. L'émission a été l'occasion pour Télé-Québec de faire découvrir de nouveaux talents – acteurs ou humoristes – qui se sont ainsi fait connaître auprès d'un large public.

Reconnue pour être une télévision audacieuse, Télé-Québec a continué d'innover en présentant, à l'hiver 2015, l'émission *Une histoire vraie*. Tricotée autour de faits et d'archives véridiques, *Une histoire vraie* propose des scénarios uniques et pleins de rebondissements. Plusieurs artistes bien connus du vedettariat québécois ont accepté de se prêter au jeu de ces *documenteurs*, mystifiant au passage quelques-uns de leurs admirateurs, dont les réactions parfois enflammées ont connu des échos jusque dans les médias traditionnels. Un concept bien connu en Europe, mais méconnu des téléspectateurs québécois, qui ont apprécié de pouvoir découvrir ce nouveau genre grâce à Télé-Québec. En 2014-2015, une nouvelle émission culturelle est venue prendre la relève du magazine *Voir*. Animée par le féru de culture Sébastien Diaz, *Formule Diaz* a su rallier les amateurs de culture et les curieux de nature dans un format énergisant de 30 minutes. Critiques, rencontres, interviews et capsules tournées dans différents lieux artistiques un peu partout au Québec ont permis au public de découvrir ou de redécouvrir des artistes d'ici et d'ailleurs sous un angle nouveau. Quatre nominations au gala des prix Gémeaux sont venues souligner le travail de l'équipe de *Formule Diaz*, qui a remporté le Gémeaux du meilleur magazine culturel.

La famille a été à l'honneur sur les ondes de Télé-Québec, notamment avec une nouvelle saison de *Cuisine futée, parents pressés*, qui une fois de plus vient à la rescousse des parents pour une cuisine santé simple et économique, ainsi qu'avec l'arrivée d'un nouveau magazine qui leur était expressément dédié: *Format familial*. Animé par le couple Bianca Gervais et Sébastien Diaz, eux-mêmes jeunes parents, le magazine a pour but de répondre aux questions que les parents peuvent se poser sur tous les sujets. L'émission offre des reportages sur des familles colorées et passionnées et peut compter sur l'apport de spécialistes, soit une psychoéducatrice et une sexologue. Deux enfants-testeurs y analysent également les produits qui leur sont destinés. Les familles québécoises ont immédiatement adopté ce magazine, et l'annonce de son retour pour 2015-2016 a été faite au printemps.

Fer de lance de sa programmation pour le grand public, les magazines de Télé-Québec ont continué d'informer, d'éclairer et de divertir les téléspectateurs de la chaîne en 2014-2015. Véritable référence en matière de consommation, le magazine *Ça vaut le coût*, animé par Marie-Soleil Michon, a proposé encore cette année une foule de tests et de bancs



Ça vaut le coût

d'essai pour aider les citoyens à faire des choix éclairés. Branché sur les besoins et les questions des consommateurs d'aujourd'hui, le magazine a abordé des sujets aussi variés que l'alimentation (dont tout un reportage consacré à l'épicerie en ligne), les vêtements, le sport et l'immobilier. Très populaire auprès d'un public diversifié, *Un chef à la cabane* a su renouveler sa recette gagnante pour une troisième saison haute en couleur qui a permis de découvrir la vie à la cabane au temps des sucres, depuis la première coulée jusqu'à la clôture de la saison. C'est avec sa joie de vivre et sa bonne humeur habituelle que Christian Bégin a accueilli ses amis et invités en cuisine pour une septième saison de *Curieux Bégin* agrémentée de découvertes culinaires savoureuses arrosées de bon vin. Plus mordants que jamais, les *Deux hommes en or* – Patrick Lagacé et Jean-Philippe Wauthier – ont reçu des personnalités des mondes politique, culturel, social et sportif pour poser un regard aiguisé sur l'actualité. Pour sa deuxième année en ondes, le magazine du vendredi soir a continué de capter l'intérêt du public, notamment des jeunes adultes, un public souvent peu fidèle aux rendez-vous télévisuels.

Pour sa dixième saison, le magazine *Une pilule, une petite granule* a proposé des émissions portant exclusivement sur des sujets qui interpellent les Québécois et Québécoises, dont l'alcool, ses effets sur la santé et sa consommation chez les jeunes, puis sur l'autisme et les thérapies comportementales.

Le jeu-questionnaire *Génial!* fait le bonheur des curieux de tous les âges depuis cinq saisons. L'émission, lauréate de 10 prix Gémeaux (dont 5 Gémeaux du meilleur jeu) offre chaque semaine une heure de science et de plaisir partagée en famille. Animée par Stéphane Bellavance et son collègue, le scientifique Martin Carli, l'émission remporte en effet depuis ses débuts un immense succès auprès des enfants, de leurs parents et même de leurs grands-parents! En 2014-2015, *Génial!* a proposé une centaine de nouvelles expériences explorant toutes sortes de phénomènes scientifiques. Grâce à son concours *Recrues Génial!*, en partenariat avec Expo-Sciences, le jeu-questionnaire a continué d'encourager les jeunes, garçons et filles,

à développer leur intérêt pour les sciences. Le magazine scientifique *Le code Chastenay* a pour sa part continué de faire découvrir aux Québécois le travail d'amoureux de la science et de scientifiques d'ici provenant de tous les horizons de recherche et de toutes les universités du Québec.

Toujours à l'avenant des sujets qui émerveillent, choquent, suscitent la curiosité ou les débats, la programmation documentaire de Télé-Québec a encore une fois laissé sa marque en 2014-2015 avec plusieurs documentaires produits ici et portant sur des sujets parfois délicats : l'art comme outil thérapeutique (*L'art fait du bien*), la dictature du miroir (*Beauté fatale*), l'impact de la vie d'hommes ou de femmes d'État sur leurs enfants (*La politique n'est pas un jeu d'enfants*), la détresse humaine et le choc post-traumatique (*Héros sous le choc*), le stress dans le monde de la gastronomie (*Sous pression*), l'influence des séries télé (*Télé en série*), puis le monde de la prostitution (*Le commerce du sexe*).

Au même titre, des portraits touchants de personnalités québécoises ont été présentés : *Rencontre avec Pauline Marois – Une femme, un destin* ; *Gaston Miron, un homme revenu d'en dehors du monde* ; *Raymond Gravel : un sacré curé!*, ainsi que des réflexions sur des organismes publics (*Loto-Québec : la morale de l'argent*) et la vie après la prison (*De prisons en prisons*). La série documentaire *La gloire... mais à quel prix?*, animée par Josélito Michaud, a quant à elle permis d'explorer le revers de la médaille de la vie de vedette au Québec grâce à une série de rencontres avec des personnalités d'ici, dont Roch Voisine, Marie-Mai, Jacques Villeneuve et Karine Vanasse.

Les passionnés de fiction ont également été bien servis avec de nouvelles saisons des séries américaines maintes fois primées *Mad Men*, *Homeland* et *The Bridge* ainsi qu'une sélection de grands films plus populaires que jamais tant auprès des cinéphiles que du grand public. La deuxième saison des *Gars des vues* en a aussi mis plein la vue grâce à des effets spéciaux dignes des plus grands studios. Le duo d'humoristes Les Satiriques, derrière cette série hors normes, a permis à des personnalités connues, dont Jean-René Dufort, Anaïs Favron, Jean-Michel Anctil, Mahée Paiement et François Pérusse, de réaliser un rêve de carrière.

Télé-Québec n'a pas chômé, au printemps et à l'été 2015, et a présenté trois nouvelles séries documentaires, en plus de ses rendez-vous cinéma quotidiens. *L'espace d'une chanson* a invité le public à parcourir le Québec pour découvrir les villes et les paysages qui ont inspiré les artistes d'ici, tandis que la docufiction *Le rêve de Champlain* plongeait les téléspectateurs dans la vie trépidante de l'explorateur, personnifié par Maxime Le Flaguais, et les entraînait dans un univers rempli de défis et de découvertes par des reconstitutions historiques réussies. La série, tournée en partie en France, levait le voile sur la vie et la carrière de Champlain grâce aux témoignages de nombreux spécialistes. La série a été produite en collaboration avec la chaîne TFO. *Québec Western* a pour sa part exploré en détail le monde de la culture western. Les animatrices Melissa Maya Falkenberg et Marie-Hélène Taschereau ont sillonné le Québec pour dévoiler le meilleur de cette culture vibrante. Christiane Charette était de retour les vendredis à 21 heures, d'avril à août. Pour cette troisième saison, elle a accueilli sur son plateau tant des hommes et des femmes politiques que des artistes québécois et étrangers, des humoristes, des chanteurs, des comédiens, des cinéastes et des animateurs. Il y a entre autres été question du mouvement de dénonciation de la violence envers les femmes, de la culture des *beachclubs*, de la génération Y, de carrière internationale (et de l'envers de la médaille de la popularité), d'héritage politique, de droit des femmes et de justice sociale.

Le début de la programmation estivale a été l'occasion idéale pour annoncer des nouveautés à venir en 2015-2016, dont le magazine de santé *Médecin sans rendez-vous*, l'acquisition de la série *La femme honorable*, ainsi que la venue de Guylaine Tremblay à l'animation de l'émission d'intérêt social *Banc public* et la création de *Like-moi!*, une série humoristique signée Marc Brunet portant sur la génération Y.

Il a fait chaud cette année sur les plaines d'Abraham, alors que Louis-Jean Cormier, Stéphane Archambault, Alex Nevsky, Fanny Bloom, Salomé Leclerc ainsi que le groupe rock de l'heure Galaxie ont pris part au *Grand Spectacle de la Fête nationale dans la Capitale* aux côtés de Patrick Norman et de Nanette Workman. Le spectacle, intitulé *8 millions d'étincelles*, a été diffusé en direct sur les ondes de Télé-Québec le 23 juin et a permis à la population québécoise de tous les horizons culturels et de tous les milieux sociaux de voir ce grand événement. Autre moment attendu, l'émission spéciale de la rentrée de *Belle et Bum*, qui réunissait sur les planches du National les têtes d'affiche de notre programmation 2014-2015 dans une ambiance survoltée. Télé-Québec a également souligné la fin de l'année de manière originale en présentant une émission spéciale du *16 heures* regroupant le meilleur des capsules diffusées sur le Web. Le 1^{er} août, Télé-Québec a participé aux célébrations du 200^e anniversaire de Drummondville en diffusant le spectacle *Drummondville LE show*, animé par Louis Morissette. Ce spectacle rassemblait une foule d'artistes talentueux natifs de Drummondville, dont Gregory Charles, Les Trois Accords, Renée Martel et Brigitte Boisjoli.

Le travail des artisans de Télé-Québec récompensé

En 2014, les membres de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision (ACCT) ont choisi de souligner l'excellence de la programmation de Télé-Québec avec 87 nominations au 29^e gala des prix Gémeaux. En septembre, 14 émissions et documentaires diffusés à l'antenne de Télé-Québec se sont partagé 24 prix Gémeaux. En cinq ans, Télé-Québec a plus que doublé le nombre de prix récoltés aux Gémeaux. *Les Argonautes*, *Génial!* et *Voir* ont cueilli chacune trois prix. Le magazine culturel *Voir* a remporté le Gémeaux du meilleur magazine culturel (un titre qu'il avait aussi remporté en 2010, en 2012 et en 2013) et celui de la meilleure réalisation – magazine. *Génial!* a de nouveau été coiffé du titre de Meilleur jeu (pour la quatrième fois), et *Les Argonautes* de celui de Meilleure émission ou série jeunesse – fiction. *Deux hommes en or* a pour sa part été sacré Meilleur magazine d'intérêt social, et cela après une seule saison. Quant aux *Appendices*, ils ont remporté le Gémeaux de la meilleure interprétation – humour, une catégorie où ils ont eu affaire à une forte compétition.

Les émissions de Télé-Québec se sont également démarquées à l'occasion du gala des prix Numix. *Les Appendices y* ont gagné le Numix de la production webtélé pour leur webréalité, tandis que *Les Argonautes* recevaient le prix de la meilleure production de convergence jeunesse. Enfin, à titre plus personnel, l'animateur et scientifique Pierre Chastenay a reçu le prix Raymond-Charette remis par le Conseil supérieur de la langue française.

L'auditoire de Télé-Québec

Pour l'année télévisuelle 2014-2015, la part d'écoute de Télé-Québec se chiffre à 3,4 %, un gain appréciable comparativement à l'an dernier (3 %) et essentiellement lié à la hausse de la durée d'écoute hebdomadaire, qui est passée de 1 heure 52 minutes en moyenne chaque semaine. Sur une base hebdomadaire, Télé-Québec rejoint plus de 4 millions de téléspectateurs, soit 57 % des francophones du Québec.

LUNDI-DIMANCHE 2h-2h	SAISON 2013-2014	SAISON 2014-2015
Part (%)	3	3,4
Auditoire ('000)	40	45
Portée 1 minute ('000)	4 023	4 080
Portée 1 minute (%)	57	57
Durée d'écoute hebdomadaire (hr)	1:40	1:52

Source : Numéris, InfosysTV – PPM (52 semaines)

JEUNESSE

Durant l'ensemble de ses créneaux jeunesse³, Télé-Québec affiche une part d'écoute de 16,5 % auprès des 2 à 11 ans et se positionne encore cette année comme la chaîne jeunesse préférée des enfants. En moyenne chaque semaine, Télé-Québec rejoint 71 % des jeunes Québécois francophones de 2 à 11 ans, et chacun d'eux lui consacre 3 heures 18 minutes.

Pour la saison automne-hiver 2014-2015, les dramatiques quotidiennes québécoises *Subito texto* et *Les Argonautes* sont les émissions jeunesse les plus regardées par les enfants âgés de 2 à 11 ans. Télé-Québec domine toujours largement le palmarès des émissions jeunesse auprès des 2 à 11 ans, notamment auprès du public des tout-petits d'âge préscolaire (2 à 6 ans) en s'y accaparant les 20 premières places.

3. Créneaux jeunesse : lundi-vendredi 6h-11h et 15h30-19h, puis samedi-dimanche 6h-14h ; la période des Fêtes est exclue du calcul des parts de marché jeunesse.

GRAND PUBLIC

Les rendez-vous culinaires *Un chef à la cabane* et *Curieux Bégin*, *SNL Québec* qui met en scène le talent émergent, le jeu scientifique *Génial!* ainsi que le magazine socioculturel *Deux hommes en or* sont parmi les émissions les plus regardées de la chaîne, cette année, et l'offre documentaire de Télé-Québec occupe toujours une place de choix auprès de son auditoire. Le documentaire québécois *Beauté fatale*, présenté en deux volets, ainsi que la grande entrevue *Rencontre avec Pauline Marois – Une femme, un destin* figurent au palmarès pour la saison automne-hiver 2014-2015.

Télé-Québec, une fenêtre ouverte sur les régions

Une région, avec ses paysages, ses histoires et ses gens, peut-elle devenir la muse d'un auteur? *L'espace d'une chanson* a invité le public à un voyage culturel aux quatre coins du Québec à la découverte de villes, de villages, de rues ou de lieux qui ont marqué et inspiré des artistes d'ici. Aux côtés de Michel Rivard, on a revisité le *6760*, *Saint-Vallier*, *Montréal*. Avec Clémence Desrochers, on a fait revivre *La vie d'factrie* à la Dominion Textile de Sherbrooke. Avec Louis-Jean Cormier, on a témoigné du dilemme déchirant qui divise Sept-Îles (économie prospère ou qualité de vie saine?). Les sœurs Boulay (Gaspésie), Bernard Adamus (Montréal), Dédé Fortin (Saguenay-Lac-Saint-Jean), Fred Pellerin (Mauricie), Martin Léon (Laurentides), Raoul Duguay (Abitibi-Témiscamingue), Richard Séguin (Estrie), Sylvain Lelièvre (Québec) et Tex Lecor (Basses-Laurentides) nous ont aussi donné à voir leur coin de pays.

Québec Western a fait découvrir et redécouvrir la culture western, un pan important de l'identité québécoise, en invitant les téléspectateurs dans différentes régions, de la Mauricie à la Montérégie en passant par Lanaudière et le Centre-du-Québec. Festivals, musique, rodéos, cinéma, littérature, mode, danse, légendes country... rien n'a échappé à cette exploration d'un territoire vaste, étonnant et touchant.

L'équipe du nouveau magazine culturel *Formule Diaz* s'est rendue en Outaouais, région du Québec en pleine effervescence créative. Elle y a notamment rencontré Pierre Lapointe, originaire de la région, l'auteur-compositeur-interprète Daniel Lanois, ainsi que Brigitte Haentjens, directrice artistique du Théâtre français du Centre national des Arts d'Ottawa. En octobre 2014, Sébastien Diaz et son équipe ont invité les téléspectateurs à découvrir les richesses culturelles des Îles-de-la-Madeleine grâce aux témoignages d'artistes de la région, comme l'illustrateur Rogé et le photographe Yoanis Menge, et d'amoureux des îles, dont Yann Perreau et Normand D'Amour. En novembre, l'équipe s'est promenée du côté de Charlevoix pour dresser un portrait culturel de la région. Sébastien Diaz a présenté le travail de l'architecte de renom Pierre Thibeault et de l'artiste contemporain Marc Séguin, en plus de visiter le Domaine Forget en compagnie de Matthieu Dugal et de discuter avec quelques artistes de la région. Enfin, en mars, Sébastien a pris la route de l'Estrie pour rencontrer sa plus fière porte-parole: Clémence Desrochers. Vincent Vallières et Fanny Bloom ont rappelé leurs débuts dans la région. Les auteurs Kim Thúy, David Goudreault et Patrick Nicol étaient aussi de la partie. De son côté, *Belle et Bum* proposait une belle vitrine à la relève musicale avec son concours annuel, qui cette année mettait le talent régional en vedette sous le titre *Un air de chez vous*.

Dans les mois qui ont suivi le lancement de La Fabrique culturelle, les bureaux régionaux de Télé-Québec ont confirmé leur rôle de porte-voix pour tous les artistes, événements et organismes culturels qui cherchaient un espace commun afin de faire connaître leurs activités. Dans un contexte où les médias traditionnels abandonnent de plus en plus la diffusion de la culture⁴, ce nouveau mandat des antennes régionales arrivait à point nommé: déployées aux quatre coins du Québec, les équipes ont parcouru leurs territoires respectifs pour dénicher et faire rayonner les talents d'ici, toutes disciplines confondues. Elles ont aussi pu élargir leurs liens avec

4. Selon Influence Communication, le poids médiatique de la culture au Québec en 2014 est de seulement 4%, ce qui représente un recul de 30% en 10 ans. (Influence communication, *État de la nouvelle – Bilan 2014 Québec*, décembre 2014, p. 56.)

le milieu culturel régional et local, notamment en offrant aux partenaires de Télé-Québec une visibilité accrue grâce à des contenus vidéo diffusés sur La Fabrique culturelle.

L'IMPORTANT ET LA DIVERSITÉ CROISSANTE DES MÉDIAS NUMÉRIQUES

La Fabrique culturelle

La Fabrique culturelle, c'est⁵...

- 1,1 million de visites d'internautes provenant de partout au Québec et 1,9 million de pages vues;
- plus de 3 800 membres;
- 629 000 demandes de branchement vidéo;
- plus de 4 200 capsules;
- plus de 39 000 abonnés sur les réseaux sociaux⁶.

La première année complète d'existence de La Fabrique culturelle fut ponctuée par de nombreuses alliances avec le milieu culturel québécois. Les équipes régionales de Télé-Québec collaborent maintenant avec 150 organismes culturels répartis sur tout le territoire.

Cette année, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a lancé, spécialement pour la plateforme Web, la mesure Création et développement de contenus culturels numériques originaux, assortie d'un investissement de 204 390 \$ en bourses. Les œuvres sélectionnées ont été diffusées en primeur sur La Fabrique culturelle. Télé-Québec a soutenu la réalisation des projets en prêtant matériel et services techniques et en assurant des accompagnements individuels. Au nombre des nouveaux collaborateurs, notons entre autres le Festival TransAmériques (FTA), le Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul, le Centre PHI et POP Montréal.

Partenaire de longue date, le festival REGARD sur le court métrage au Saguenay a pour sa part bonifié son entente avec la Société en offrant des programmes de films tirés de la cuvée 2015 qui ont été diffusés à tour de rôle sur La Fabrique culturelle au cours de l'année.

Au cours de l'été, La Fabrique a planté son kiosque sur les lieux de certains événements partenaires et est allée ainsi à la rencontre de son public, en plus de croquer des moments inédits avec des artistes de tous horizons. Divers outils de pavoisement ont été créés pour assurer à la plateforme une visibilité *in situ* exceptionnelle. Par exemple, un kiosque et un micro ont été décorés aux couleurs distinctives de La Fabrique culturelle. Le chroniqueur culturel Nicolas Tittley est devenu collaborateur de La Fabrique culturelle et a notamment couvert les FrancoFolies de Montréal, Osheaga, ainsi que le Festival de musique émergente en Abitibi-Témiscamingue.

UN CONCOURS ET UN NOUVEAU VISAGE POUR SOULIGNER LE PREMIER ANNIVERSAIRE

À l'occasion du premier anniversaire de La Fabrique culturelle, le 11 mars 2015, Télé-Québec a lancé le concours *La Fab, branchée sur les talents d'ici*, qui proposait une compétition amicale entre les productions régionales. Les participants ont visionné les différents montages mettant en valeur les plus belles images de chaque région avant d'arrêter leur choix sur leur contenu favori.



5. Source : Google Analytics, de septembre 2014 à août 2015

6. Abonnés en date du 19 octobre 2015
(Facebook: 30 901; Twitter: 7 179; Instagram: 1 504)

Par ailleurs, l'auteure Kim Thúy est devenue le visage officiel des célébrations en prêtant son image à divers outils de communication, dont des autopromotions diffusées à l'antenne. M^{me} Thúy a aussi pris la barre d'une websérie intitulée *La Fabrique de Kim*, qui mettait en vedette des artistes québécois d'exception provenant de divers milieux et régions du Québec.

Cette première collaboration a mené tout naturellement à une entente plus globale où l'auteure est devenue l'ambassadrice officielle de La Fabrique culturelle. Lors du lancement de la programmation 2015-2016, M^{me} Thúy a annoncé une nouvelle chronique hebdomadaire sur La Fabrique culturelle à l'émission *Formule Diaz*.

UNE RECONNAISSANCE GRANDISSANTE DE L'INDUSTRIE

En décembre 2014, Télé-Québec et l'agence Brad ont reçu pour La Fabrique culturelle un prix Boomerang dans la catégorie Stratégie éditoriale, lors du gala du même nom qui récompense le meilleur du numérique au Québec. Télé-Québec a aussi été invitée à prendre la parole dans divers événements de l'industrie, dont ceux de l'Association professionnelle des femmes du cinéma, de la télévision et des nouveaux médias et du Regroupement des producteurs multimédia. Sur le plan international, La Fabrique culturelle a été citée comme un exemple de bonne pratique dans l'étude intitulée *Pour une culture en réseaux diversifiée : Appliquer la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, qui a été envoyée aux participants de la Conférence des Parties des États signataires de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui s'est tenue au siège de l'UNESCO en juin dernier.

Plan culturel numérique

En septembre 2014, le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, et la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M^{me} Hélène David, ont dévoilé le Plan culturel numérique du Québec, pour soutenir le développement de la culture au Québec par la création et la diffusion de contenus culturels numériques. Dans le cadre de la première phase de ce plan gouvernemental, Télé-Québec s'est vu accorder 150 000\$. Cette somme a été allouée en budget de fonctionnement pour le développement des trousseaux technopédagogiques *Télé-Québec en classe*.

Télé-Québec en classe

En raison de sa programmation riche et variée, Télé-Québec joue tout naturellement un rôle de partenaire éducatif et trouve sa place dans les programmes scolaires. En classe, les enseignants et professeurs recourent régulièrement aux émissions de débats et d'actualité, aux émissions jeunesse et aux documentaires en guise de matériel pédagogique.

Fort de son expérience et de ses nombreuses réalisations ludoéducatives, Télé-Québec met son expertise au service des milieux scolaires primaire et secondaire avec *Télé-Québec en classe*, une ressource technopédagogique complémentaire au programme d'éducation. Sous forme de trousseaux pédagogiques, *Télé-Québec en classe* offre des suppléments de matériel pédagogique et des outils concrets d'exploration pour les différentes matières enseignées. Ces trousseaux sont utilisés via plusieurs plateformes, que ce soit les tableaux numériques interactifs (TNI), les téléphones portables, les tablettes numériques ou les ordinateurs.

Télé-Québec compte actuellement quatre trousseaux qui s'inscrivent en parfaite continuité avec son mandat éducatif : *Le Nord en classe*, *Québec en classe*, *Science et technologie* et *Premiers Peuples*.

LE NORD EN CLASSE ET QUÉBEC EN CLASSE

Toutes deux conçues et produites par la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD), les troupes *Le Nord en classe* et *Québec en classe* permettent d'interpréter les territoires grâce à une technologie novatrice par laquelle l'élève est plongé dans un univers multimédia inédit. Ces ressources axées sur les techniques et la démarche de recherche en Univers social proposent un grand nombre d'activités pédagogiques qui amènent l'élève à utiliser et à créer des documents concrets pour organiser et présenter l'information.



SCIENCE ET TECHNOLOGIE

La trousse *Science et technologie*, élaborée en partenariat avec ChallengeU, explore les différents univers de la science. Numérique et multiplateforme, elle favorise l'exploration, l'observation et l'expérimentation de diverses facettes de l'univers scientifique à l'aide de théories illustrées, d'exercices autocorrecteurs, de vidéos-laboratoires, de 36 laboratoires clé en main et de cartes de progression ludiques. Cette ressource didactique est destinée aux enseignants et aux élèves des 2^e et 3^e cycles du primaire. Douze expériences élaborées et présentées par le professeur Martin Carli, une des personnalités scientifiques à Télé-Québec, enrichissent la trousse.

PREMIERS PEUPLES

La trousse *Premiers Peuples*, élaborée par le Musée de la civilisation en partenariat avec la SOFAD, propose une collection de récits littéraires numériques et interactifs enrichis de capsules thématiques qui constituent une invitation et une incursion chez les Premières Nations et les Inuits du Québec. Cette trousse vise à valoriser la présence des Premières Nations et des Inuits au sein du Québec et leur contribution à la société québécoise sous l'angle des territoires et des cultures. Elle est réalisée grâce à l'appui financier du Plan culturel numérique du ministère de l'Éducation et du Secrétariat aux affaires autochtones.

En plus des troupes technopédagogiques complémentaires au programme d'éducation, *Télé-Québec en classe* s'est associée à la maison d'édition Pearson ERPI, chef de file dans le monde de l'édition scolaire au Québec, pour produire du matériel audiovisuel en science pour les cycles du secondaire afin de compléter le matériel pédagogique obligatoire déjà bien implanté dans les écoles du Québec.

Une expérience enrichie par le Web

Télé-Québec numérique, des chiffres qui parlent?...

- 764 000 visiteurs uniques⁸ sont venus sur les différents sites de Télé-Québec, ce qui en fait le sixième site télévisuel québécois le plus fréquenté cette année;
- 33% de ceux qui visitent www.telequebec.tv le font au moyen d'appareils mobiles;
- 2,8 millions de sessions et 9 millions de pages vues sont comptabilisées en moyenne chaque mois⁹ sur les différents sites de Télé-Québec;
- la zone vidéo de www.telequebec.tv compte à elle seule plus de 600 000 sessions par mois;
- un total de 16,8 millions de demandes de branchement vidéo¹⁰ ont été effectuées cette année, les deux tiers pour des émissions jeunesse et tout-petits.

7. Données annuelles pour la période de septembre 2014 à août 2015

8. Source : Comscore (Canada) données multiplateformes

9. Source : Google Analytics

10. Source : Données internes Télé-Québec

Le portail telequebec.tv regroupe l'ensemble des sites des émissions diffusées sur les ondes de Télé-Québec et permet l'accès à la Zone vidéo, l'impressionnante vidéothèque de Télé-Québec. Pour favoriser l'interaction des téléspectateurs avec la chaîne, telequebec.tv donne aussi accès à plus d'une vingtaine d'applications mobiles téléchargeables via le portail et dont plus de la moitié sont des applications destinées à son auditoire jeunesse et famille.

Le portail de Télé-Québec est aussi une porte d'entrée sur l'offre jeunesse de Télé-Québec, qui propose des approches adaptées au jeune public de la chaîne: Toutpetits.telequebec.tv (pour les tout-petits de 2 à 5 ans) et LeSkwat.telequebec.tv (pour les enfants de 6 à 12 ans) offrent des jeux et des activités éducatives pour les plus jeunes ainsi qu'un lieu d'expression et de communication pour les plus vieux.

En 2014-2015, Télé-Québec a poursuivi son virage numérique. En plus des sites Internet de ses émissions, qui favorisent le partage de connaissances et de découvertes, Télé-Québec a innové cette année encore en proposant du contenu exclusif au Web.

Des applications pour téléphones intelligents sont aussi venues enrichir l'expérience de notre public. Parmi celles-ci, notons l'application *Les gars des vues*, qui permettait aux amateurs de créer leurs propres effets spéciaux sur de courtes vidéos tournées par eux. Débordante d'activités ludiques et éducatives, la nouvelle application pour les enfants d'âge préscolaire, *La petite zone de Télé-Québec*, a su trouver son public auprès des jeunes familles dès son lancement. Six nouveaux thèmes et cinq nouveaux jeux se sont ajoutés à l'offre de l'application en 2014-2015. L'application Web pour *Subito texto* a offert aux jeunes utilisateurs de participer à trois activités durant les 26 semaines de diffusion de la nouvelle saison. Chaque semaine, ils étaient invités à tester leur connaissance de la série et leur sens de l'observation.



La collection d'applications de *Génial!* s'est également agrandie en 2014-2015. Après avoir proposé *Génial! au Biodôme* et *Génial! au Centre des sciences*, Télé-Québec a offert *Génial! à l'Insectarium*, une application gratuite qui bonifie les visites à l'Insectarium de Montréal. Les utilisateurs peuvent créer leur propre vivarium avec leur appareil mobile grâce au capteur d'insectes *Génial!* et découvrir la science derrière chaque insecte de façon divertissante et inédite tout en déambulant dans l'environnement de l'Insectarium.

Nouveauté très appréciée et innovation technologique programmée par l'équipe des Médias numériques de Télé-Québec, les rappels par texto ou par courriel ont fait le bonheur des amateurs de cinéma pendant les Fêtes. En consultant le calendrier de diffusion et en s'inscrivant aux notifications, les téléspectateurs pouvaient être avisés 15 minutes à l'avance de la diffusion d'un film sélectionné. Un outil indispensable pour prévoir ses soirées cinéma. Télé-Québec a également lancé un nouveau portail cinéma en avril 2015. Complètement renouvelé, enrichi et dynamisé, le site a mis en vitrine l'ensemble de la programmation cinéma de Télé-Québec du printemps et de l'été – soit plus de 150 films – avec le guide horaire de toute la saison, un outil de rappel et une foule de renseignements, d'affiches et de photos.

Après une première saison grandement appréciée, *Le 16 heures* a repris du service, au quotidien cette fois, avec ses capsules Web, mais aussi huit épisodes télévisuels. *Le 16 heures* a porté un regard amusant sur l'actualité et les phénomènes sociaux et culturels de l'heure par le moyen de parodies. Chaque épisode a mis en vedette les jeunes humoristes Jocelyn Lebeau et Martin Proulx, ainsi que des personnalités invitées.

Les Appendices ont réalisé une webréalité où ils ont eu à relever de multiples défis lancés par un maître de jeu autoritaire. Une capsule a été mise en ligne chaque mercredi, jour de diffusion, sur le site Web de l'émission. Le public était ensuite invité à voter pour son Appendice préféré et à afficher son soutien dans les médias sociaux grâce à des trousseaux « Fan #1 » à télécharger. La *Webréalité des Appendices* a été mise en nomination aux Gémeaux et a été couronnée dans la catégorie Production webtélé – Humour et variété aux Numix. *Les Appendices* ont encore cette année connu un grand succès sur les réseaux sociaux grâce à leur humour déjanté. Cette année, une capsule mettant en vedette Xavier Dolan, *Michel a soif*, est rapidement devenue virale et a été vue à ce jour près de 250 000 fois sur YouTube. Elle a attiré l'attention de nombreux médias comme Radio-Canada, *Métro*, *Canoe.ca*, *Le Journal de Montréal*, *Nightlife*, *HollywoodPQ*, *Voir*, Rouge FM, ARTV et même des médias français comme *Première*, *Le Figaro*, *Allociné*, *Huffingtonpost.fr*, *Buzzfeed* et *Elle.fr*.

Les amateurs des *Argonautes* ont pour leur part eu la surprise de pouvoir prendre part aux aventures de leurs héros grâce à une websérie interactive. Chaque semaine, ils ont été invités à compléter une mission pour laquelle ils ont réalisé diverses actions en compagnie des personnages de la série. Les capsules mettaient en vedette les comédiens des *Argonautes*, mais plus extraordinaire encore, les jeunes pouvaient téléverser une photo d'eux-mêmes qui se superposait au visage du personnage qui les représentait. Ils se retrouvaient donc vraiment catapultés dans la peau d'un héros de la série! La websérie a été récompensée aux Numix dans la catégorie Production de convergence jeunesse.

Les jeunes internautes ont aussi pu accéder à l'univers coloré d'un tout nouveau personnage: Tezo! Pétilante websérie destinée aux jeunes de 9 à 12 ans, *Tezo* a été inspirée de la populaire trilogie littéraire *Ce livre n'est pas un journal intime*. Grâce à de courtes histoires, la série de 12 capsules a plongé les jeunes dans le quotidien d'Édouard, un ado attachant et verbomoteur dont les réflexions étonnent, étourdissent ou font rire.

Très populaires, les sites de nos émissions jeunesse et nos deux portails jeunesse, la Zone de jeux pour les tout-petits (destiné aux enfants de 2 à 5 ans) et Le Skwat (destiné aux jeunes de 6 à 12 ans), ont fait des heureux encore cette année. Suivant l'actualité et les préoccupations des jeunes, Le Skwat a proposé trois univers spéciaux pour souligner Noël (« Le Joyeux Skwat »), la relâche scolaire (« Skwat ta relâche ») et les vacances estivales (« Skwat ton été »). Sur ces pages spéciales, les jeunes ont pu relever des défis amusants, tester leur sens de l'observation et participer à des concours.

Amorcé en 2013-2014, le projet Mon ami Bulle s'est poursuivi cette année, notamment avec la création des visuels (univers, accessoires et personnages) et du contenu. Des jeux, des contes et des scénarios ont été imaginés puis écrits et programmés, en partie par du personnel de Télé-Québec, en partie par des talents de l'industrie. L'équipe a également travaillé en collaboration avec l'auteure-compositrice-interprète Sylvie Dumontier (Shilvi) et le compositeur Denis Laroche pour réaliser les chansons et comptines qui seront interprétées par le personnage de Bulle. Les comédiens derrière les personnages de Mon ami Bulle ont cette année pris part à des séances d'enregistrement. Une campagne de promotion du projet est prévue pour 2015-2016, puisque Mon ami Bulle verra le jour au printemps 2016.

En contact direct avec son public

En 2014-2015, Télé-Québec a continué de développer des stratégies de promotion spécifiques aux réseaux sociaux, notamment lors de la diffusion de documentaires en primeur, d'émissions ou d'événements spéciaux (lancements, concours, visionnements, remises de prix, sorties), ou encore d'une programmation thématique, comme celle des Fêtes. Quelques séances de « twivage », soit des discussions en direct pendant la diffusion d'une émission entre le télédiffuseur, des intervenants, des animateurs ou des invités et les téléspectateurs, ont été organisées et ont connu beaucoup de succès, notamment la discussion autour du documentaire *Beauté fatale*.

Entre septembre 2014 et août 2015, Télé-Québec a vu sa page Facebook passer de 18 000 à 30 000 abonnés, des abonnés toujours plus actifs et portés à partager le contenu proposé par le compte de la Société. La portée totale, soit le nombre de personnes ayant été exposées à une activité de notre page, notamment des publications, des publications de tiers, des publicités, des mentions J'aime et des visites, est passée de 7 900 en septembre 2014 à 137 000 en août 2015⁹. Sur Twitter, le nombre d'abonnés est passé de 8 500 en septembre 2014 à 14 800 en août 2015. À plusieurs reprises, les mots-clés associés aux émissions et documentaires de Télé-Québec ont paru au top 5 des « Tendances » Twitter au Québec et au Canada (pour les émissions *SNL Québec* et *125*, *Marie-Anne*, et les documentaires *75^e, elles se souviennent* et *Sous pression*). Le compte Instagram, qui comptait 700 abonnés en septembre 2014, en comptait près de 2 500 en août 2015. Ces abonnés sont pour beaucoup des adolescents et de jeunes adultes, un public plus difficile à rejoindre par les médias traditionnels. Les internautes peuvent également trouver des vidéos promotionnelles et des extraits exclusifs sur la chaîne YouTube de Télé-Québec.

9. Facebook analytics

L'ÉVOLUTION DU MODÈLE D'AFFAIRES DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Notre engagement envers la jeunesse

En 2014-2015, Télé-Québec a conclu des partenariats éducatifs et culturels avec des acteurs majeurs au Québec. Un partenariat avec les Éditions Nathan a assuré une bonne visibilité à Télé-Québec lors des trois plus grands salons du livre au Québec, soit ceux de Montréal, de Québec et de l'Outaouais, où les enfants et leurs parents ont pu rencontrer la mascotte de T'choupi, personnage attachant à l'antenne de Télé-Québec. La programmation des Fêtes de Télé-Québec a été lancée au CHU Sainte-Justine avec la visite de personnages de la série *Les Argonautes* et un visionnement du *Coq de St-Victor*.

En février et mars 2015, Télé-Québec s'est associée à Netmaths pour proposer des activités stimulantes aux jeunes de partout au Québec lors de la Journée des maths 2015, le plus grand défi mathématique au Québec. Le professeur Martin Carli, coanimateur scientifique de *Génial!*, était cette année le président d'honneur de l'événement. En février, les enseignantes et enseignants de la 3^e année du primaire à la 4^e année du secondaire étaient invités à inscrire leurs classes à ce grand défi par un message promotionnel mettant en vedette Martin Carli. Entre les 10 et 16 mars, moment du défi et du dévoilement des résultats sur le site *telequebec.tv*, le portail de Télé-Québec a reçu 89 000 visites. Au seul premier jour de l'événement La Journée des maths, plus de 17 500 élèves se sont branchés en même temps pour participer.

Au printemps, nous avons de nouveau collaboré avec l'équipe du Défi Lève-toi et bouge, qui encourage et fait la promotion de l'activité physique auprès des jeunes. Cette année, près de 1 430 écoles se sont inscrites au défi, ce qui représente plus de 400 000 élèves. Une capsule d'entraînement avec de jeunes actrices de la série *Subito texto* a été réalisée afin d'encourager les jeunes à bouger, et cela tout en musique.

De plus, lors de la Grande Récompense, Télé-Québec était à la Place Bonaventure, où les élèves des écoles gagnantes, soit 4800 jeunes, ont eu droit à un après-midi et à une soirée d'activités avant d'y passer la nuit.

Des partenariats avec le Festival international du film pour enfants de Montréal et Petits Bonheurs, le rendez-vous culturel des tout-petits, ont également permis au jeune public de rencontrer ses personnages préférés lors d'événements spéciaux qui ont fait salle comble.

Rayonnement national et international

Grâce à une entente de distribution avec la Société Radio-Canada, la majorité de la programmation de Télé-Québec est désormais offerte aux clients de Bell, de Telus Télé-Optik et de Vidéotron par l'entremise de leurs plateformes de vidéo sur demande (télé, Web, mobile, tablettes). Télé-Québec a également changé de position pour les abonnés de Bell. Depuis septembre 2014, la chaîne est disponible aux positions 138 (SD) et 1805 (HD) sur Bell Télé Satellite, et aux positions 104 (SD) et 1104 (HD) sur Bell Télé Fibe. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour Télé-Québec qui, avec ce changement de position, se place maintenant à proximité des autres télédiffuseurs généralistes SRC, TVA et V. L'entente conclue avec la Société Radio-Canada a

pris forme au mois d'août 2014 et a été renouvelée pour trois ans en décembre 2014. Cette entente permet également à Télé-Québec d'offrir ses contenus dans l'espace public, notamment sur certains vols des compagnies Air Canada et Air Transat. Parmi les émissions achetées à la pièce par les compagnies en 2014-2015, on retrouve *À la di Stasio*, *Les Appendices*, *Bazzo.tv*, *Ça vaut le coût*, *Un chef à la cabane*, *Cuisine futée*, *parents pressés*, *Curieux Bégin* et *SNL Québec*.

Cette année encore, Télé-Québec a su réaffirmer sa pertinence comme télévision culturelle, tant sur la scène internationale que sur la scène nationale, notamment grâce à des partenariats triés sur le volet. Le partenariat avec TV5MONDE a ainsi permis de toucher, hors des frontières canadiennes, un public francophone ou francophile curieux de nouvelles connaissances ou de culture québécoise. En 2014-2015, le réseau mondial de TV5MONDE, accessible à plus de 200 millions de foyers dans 198 pays, a diffusé de nouvelles saisons du *Code Chastenay*, de *Curieux Bégin* et des *Gars des vues*, ainsi que les saisons 11 et 12 d'*À la di Stasio*, *Le Grand spectacle de la Fête nationale dans la Capitale 2015*, les émissions jeunesse *Tactik*, *1, 2, 3... Géant*, *Ramdam* et *100% Animal*. TV5MONDE a également présenté les séries documentaires *Les apprentis du rebut global*, *Le rêve de Champlain* et *Les grands moyens*, nos documentaires *La politique n'est pas un jeu d'enfants*, *Retour à Hochelaga*, *Anticosti – La chasse au pétrole extrême*, *Nation – Huis clos avec Lucien Bouchard*, *Miron, un homme revenu d'en dehors du monde*, *La ruée vers le carbone*, *Héros sous le choc* et *Au Québec avec Tintin*, ainsi que le court métrage *Jutra*.

Christian Bégin a pour sa part participé à titre de chroniqueur à quatre émissions de *200 millions de critiques*. Premier grand magazine culturel francophone au monde, l'émission diffusée sur les ondes de TV5MONDE revient sur l'actualité culturelle francophone à travers les regards croisés de journalistes belges, suisses, canadiens, québécois et français.



Curieux Bégin

Des contenus de Télé-Québec ont également été proposés aux utilisateurs du catalogue vidéo TOU.tv, soit les émissions du *Code Chastenay*, de *Formule Diaz* et du *16 heures*.

En juillet 2015, Michèle Fortin, la présidente-directrice générale de Télé-Québec de 2005 à 2015, a été nommée au sein de l'Ordre du Canada, l'une des distinctions honorifiques civiles les plus prestigieuses au pays. Elle figure parmi les 17 Québécois qui ont également été nommés membres de l'Ordre.

Canal Savoir

Fort de la collaboration de tous ses membres et partenaires, dont Télé-Québec, Canal Savoir est parvenu en 2014-2015 à maintenir une programmation de qualité dans un paysage télévisuel en profonde mutation. Canal Savoir a le souci d'optimiser le rayonnement de son signal afin de rejoindre un plus grand nombre de foyers. Il rejoint à ce jour 4 millions de foyers au Canada – dont 2,5 millions au Québec – via son antenne, par câble et satellite en HD et en SD, en plus de rayonner sur le Web.

Au cours de l'année, plus de 80 % des contenus diffusés à Canal Savoir ont également été rendus disponibles dans leur intégralité en simultané et en vidéo sur demande (VSD). Le nombre de pages consultées en VSD à *canalsavoir.tv* a augmenté significativement (+ 500 %) comparé à l'année précédente. Une augmentation qui s'explique en partie grâce à une offre de contenus plus abondante, à leur promotion dans les médias sociaux, ainsi qu'à la visibilité offerte par plusieurs partenaires, dont La Fabrique culturelle. Canal Savoir a proposé 46 capsules qui ont suscité près de 12 000 vues sur la plateforme culturelle.

Toujours en 2014-2015, la chaîne a diffusé 315 heures de nouveautés, dont 50 % ont été réalisées par ses membres universitaires, seuls ou en cofinancement. Parmi ces nouvelles émissions, 65 % traitent de travaux de recherche, d'activités ou d'événements issus du monde de l'éducation. En voici quelques exemples :

- *Sur le terrain de la recherche* (UQAT), *Les 10 découvertes 2014 de l'année de Québec Science*, *Quoi de neuf chercheurs ?* (Fonds de recherche du Québec et Canal Savoir) qui font état des avancées scientifiques des chercheurs québécois ;
- des conférences et des débats avec des experts de diverses disciplines : *Syndicalisme québécois : à la hauteur des défis ?* (AELIÉS), *Le code de la conscience* (UQAM), *Débat sur l'utilisation des opioïdes* (CRCHUM) ;
- *Les publications universitaires* (entretiens sur des ouvrages issus de recherches universitaires), *Québec USA* (réflexion et débat sur l'influence américaine sur le Québec captée à la BANQ) et *Planète Terre* (magazine d'analyse de l'actualité internationale avec des chercheurs du CÉRIUM), qui favorisent la réflexion sur des enjeux de société et d'actualité ;
- ainsi que les émissions issues de compétitions de la relève comme les *Jeux de génie*, les *Jeux de la communication*, *Science, on tourne!* et *Ma thèse en 180 secondes*, puis les meilleurs moments d'événements culturels comme *Univers-Cité en spectacle* et *Cégeps en spectacle*.

À ces émissions s'ajoutent quelques acquisitions, des séries à vocation culturelle (*La bibliothèque de...*, *Visages de la danse*, *Au cœur du cinéma québécois*) et la rediffusion de séries de Télé-Québec, soit *Écoles à l'examen*, *Le code Chastenay*, *Les grands moyens* et *Encore plus... Génial!*

Canal Savoir développe annuellement plusieurs partenariats avec des organismes qui partagent les mêmes objectifs de transmission du savoir et de la connaissance. À l'échelle nationale, la chaîne a diffusé la quatrième saison de *Droit de savoir* sur ICI TOU.tv, en plus de continuer la diffusion de *Sur le Saint-Laurent*, de *Campus 5*, d'*Au cœur du cinéma québécois 5* et de *Droit de savoir 3*, alors que la série *Au cœur du cinéma québécois 5* a aussi été diffusée à TFO. À l'international, Canal Savoir a poursuivi son échange d'émissions avec la chaîne Cinaps TV et, pour une dixième année, a renouvelé sa participation à la Fête de la science en France grâce à une heureuse collaboration avec Canal-U (webtélé de l'enseignement supérieur en France). Quatre séries sur la recherche universitaire québécoise ont ainsi été accessibles sur le site de la webtélé. Ces recherches rayonneront également sur le continent africain en raison d'ententes de diffusion conclues avec La Radiodiffusion Télévision Sénégalaise (RTS) et Kanal 7 (diffuseur au Gabon).

L'ACTUALISATION DE L'ORGANISATION EN FONCTION DE LA VISION ET DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Télé-Québec préconise les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines, et à ce titre les interventions auprès de ses différents secteurs d'activités ont été nombreuses tout en reposant sur l'équité, la responsabilisation et le développement des habiletés de gestion ainsi que la performance organisationnelle.

Dans un souci constant d'amélioration, plusieurs secteurs ont revu leur structure et leurs façons de faire afin d'optimiser les ressources disponibles. Par exemple, le Service de la planification et de la création au sein de la Direction générale des communications et image de marque a revu l'ensemble de ses processus de planification et de production. La Direction générale des ventes, du financement et du marketing a quant à elle étendu son expertise en proposant à ses clients un soutien en créativité médias et a changé de nom pour Direction générale des ventes, de la créativité et du marketing. Enfin, la

Direction générale de l'administration, des finances et des services techniques a fusionné les équipes de soutien informatique et technique sous un même gestionnaire.

La Fabrique culturelle a consolidé son expertise de production en investissant près de 30 000 dollars dans une formation sur mesure dédiée aux caméramans-monteurs-réalisateurs des stations régionales. Dans le cadre de cette activité de développement, les processus de travail ont été abordés de même que l'amélioration des éléments créatifs lors de la production des capsules vidéo.

L'arrivée de deux nouveaux directeurs généraux pour pourvoir des postes laissés vacants à la suite de départs confirme la capacité de Télé-Québec à attirer des candidats de choix. Denis Dubois à la Direction générale des programmes et Sophie Dufort à la Direction générale des médias numériques sont des leaders dans leurs domaines d'activités respectifs.

Afin de mettre son expertise au service des milieux scolaires primaire et secondaire, Télé-Québec a regroupé ses projets numériques éducatifs *Télé-Québec en classe* à la Direction des projets pédagogiques, sous la supervision de M. Philippe Gribeauval.

Le mandat de la présidente-directrice générale depuis 2005, M^{me} Michèle Fortin, s'est terminé le 9 août 2015. Elle est la seule dans l'histoire de Télé-Québec à avoir obtenu la confiance du gouvernement pour occuper ce poste pendant deux mandats. En plus d'avoir amorcé à Télé-Québec le virage numérique essentiel aux télédiffuseurs d'aujourd'hui, elle laisse la Société en bonne santé et forte d'une plateforme culturelle numérique unique en son genre et de partenariats solides avec les milieux social et éducatif.

Sa successeure, M^{me} Marie Collin, a occupé le poste de présidente-directrice générale de l'Association québécoise de la production médiatique et de vice-présidente principale, programmation, communications et médias interactifs pour les chaînes Canal Vie, Ztélé et Vrak.tv. Elle est entrée en fonction le 10 août 2015. Télé-Québec saura certainement bénéficier de sa vaste expérience en télévision, en

médias numériques et en communication pour affronter les défis grandissants des prochaines années, liés principalement aux changements technologiques.

Conseils d'administration, jurys et comités auxquels siègent les membres de la direction générale de Télé-Québec

Les membres de la direction générale de Télé-Québec constituent une force indéniable pour l'institution en raison des expertises de chacun, de leur complémentarité et de leur cohésion dans l'accomplissement des projets de la Société. Ils forment une équipe solide et expérimentée qui est reconnue par leurs pairs, et plusieurs conseils d'administration, jurys et comités de l'industrie font appel à eux afin qu'ils collaborent de manière dynamique à leurs propres projets.

Denis Bélisle

Directeur général principal et secrétaire corporatif

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Membre du conseil d'administration de TV5MONDE

Membre du conseil d'administration de Canal Savoir

JURYS ET COMITÉS

Président du Comité distribution et commercialisation de TV5MONDE

Membre du conseil des chefs de délégation

Membre du comité d'audit de Canal Savoir

Sophie Dufort

Directrice générale des médias numériques

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Membre du conseil d'administration de Kino – un organisme de création et de diffusion de cinéma indépendant

Membre du conseil de FCTMN – Femmes en cinéma, télévision et médias numériques

JURYS ET COMITÉS

Présidente du jury des prix Numix (2015)

Membre du comité Trousse numérique de l'Alliance médias jeunesse

Hélène Drainville

Directrice générale des régions et partenariats

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre du conseil d'administration d'Allô Prof

JURYS ET COMITÉS

Membre du Comité de réflexion sur l'exploitation de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Nicole Tardif

Directrice générale des communications et image de marque

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville

JURYS ET COMITÉS

Membre du jury des prix Zénith du Forum des communicateurs gouvernementaux

Cette nomenclature ne reflète que l'engagement des directeurs généraux et ne fait pas état de la participation de nombreux directeurs de Télé-Québec à d'autres conseils d'administration, jurys et comités de l'industrie.

Protocoles

Au cours de l'année 2014-2015, Télé-Québec a signé une entente collective de trois ans avec l'Union des artistes. Cette entente viendra à échéance le 14 septembre 2018.

De plus, la Société a conclu trois protocoles d'entente pour la diffusion de sa plateforme culturelle numérique, La Fabrique culturelle, soit avec la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada (Sodrac), dont l'échéance est le 27 avril 2018; avec l'Union des artistes, dont l'échéance est le 1^{er} janvier 2017; et avec la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, dont l'échéance est le 30 avril 2016.

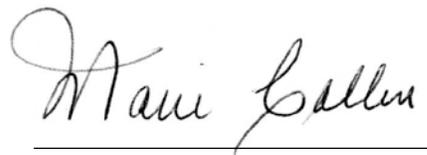
En 2015-2016, Télé-Québec s'inscrit dans la poursuite de son rôle de diffuseur public de contenus pour l'ensemble des citoyens et de développeur de projets porteurs d'avenir.

Télé-Québec offrira une programmation de qualité qui restera pertinente et innovante pour la jeunesse, la famille et tous les Québécois, et ce, tant à la télévision que sur les plateformes numériques. En effet, Télé-Québec compte enrichir les propositions numériques afin de devenir une ressource majeure et surtout d'offrir des types de contenus distinctifs, pertinents et originaux dans l'univers des contenus numériques francophones. Par ailleurs, Télé-Québec continuera de contribuer grandement à la diversification de l'offre télévisuelle, qui tend à se standardiser dans la société actuelle.

À la programmation jeunesse, les enfants et leurs parents pourront apprécier des contenus modernes et diversifiés dans un environnement favorisant l'apprentissage et l'évolution de l'enfant. Notre engagement auprès de la jeunesse va au-delà de l'antenne: il se démarque. En plus d'accompagner les jeunes au quotidien, nos personnages vont à leur rencontre dans plusieurs régions du Québec. Télé-Québec désire assumer un rôle déterminant dans l'expérience culturelle des enfants, devenant ainsi le moteur de leur attachement à la culture d'ici.

La Fabrique culturelle, lancée il y a un peu plus de un an, s'est implantée au cœur de la vie culturelle des régions du Québec et elle maintiendra son objectif de refléter la vitalité culturelle régionale.

Au cours de la prochaine année, Télé-Québec établira de nombreux partenariats afin d'assurer la poursuite de son double mandat – éducatif et culturel – dans un environnement en pleine mutation. Télé-Québec s'assurera d'avoir l'agilité et la souplesse nécessaires face aux défis que posent à la fois l'évolution de la technologie et les habitudes de consommation. Télé-Québec souhaite une pleine accessibilité à ses contenus pour tous les citoyens.



Marie Collin

Présidente-directrice générale
Télé-Québec

PLANS D'ACTION ET POLITIQUES

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE 2012-2015

Bâtiment

Une seconde phase visant le remplacement des ventilo-convecteurs désuets a été complétée en 2014-2015 au 5^e étage de l'édifice C. Une troisième et dernière phase, qui consistera à remplacer les appareils dans les locaux du 4^e étage de l'édifice C, devrait être réalisée en janvier 2016. Télé-Québec a également remplacé la génératrice G4 par une génératrice de plus grande capacité, ce qui permettra ultérieurement d'isoler les charges d'urgence des charges de fonctionnement.

La création d'une page Web de monitoring et de gestion des systèmes mécaniques du bâtiment alimentant les studios permet désormais aux directeurs techniques d'avoir un meilleur contrôle sur la climatisation et de contribuer ainsi à réduire la consommation électrique.

Toujours en 2014-2015, grâce à ses allocations en immobilisation, Télé-Québec a acquis et mis en fonction 11 contrôleurs pour les systèmes mécaniques du bâtiment, lesquels permettent, grâce à des sondes de CO₂, une meilleure modulation des arrêts et des mises en fonction des systèmes contrôlés, contribuant à la réduction de la consommation électrique du complexe de Télé-Québec en dehors des heures d'occupation des lieux.

En août 2015, Recyc-Québec annonçait qu'elle se retirait du programme «VISEZ juste!» et invitait les entreprises et organismes participants à faire affaire directement avec ses fournisseurs. Afin de limiter l'impact financier de ce retrait, Télé-Québec a réduit le nombre de collectes, sans cependant sacrifier la quantité de matières recyclées.

Sites émetteurs

Depuis la conversion au numérique des systèmes de transmission par ondes hertziennes, en 2010-2011, nous avons observé une réduction importante de la

consommation d'électricité sur nos sites émetteurs, comme en font foi les relevés de consommation d'Hydro-Québec des dernières années, soit :

Du 1 ^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 (système analogique seulement)	10 342 341 kWh
Du 1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 (5 mois en mode analogique, 7 en numérique)	5 802 271 kWh
Du 1 ^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 (système numérique seulement)	3 198 608 kWh
Du 1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 (système numérique, services aux usagers des sites FM, radio communication, communication cellulaire, ventilation, climatisation), hiver 2013 plus rigoureux, délais de facturation, etc.	4 119 411 kWh
Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 (système numérique, services aux usagers des sites FM, radio communication, communication cellulaire, ventilation, climatisation)	4 152 846 kWh

TRAVAUX

Comme annoncé, Télé-Québec a procédé en 2014-2015 au remplacement des unités de télésurveillance désuètes des émetteurs par une nouvelle génération, laquelle assure à Télé-Québec une meilleure surveillance, non seulement des émetteurs eux-mêmes, mais aussi des équipements périphériques. En fonctionnant désormais par communication IP, Télé-Québec est en mesure d'intervenir plus rapidement, mais aussi plus adéquatement, et de limiter ainsi à l'essentiel ses interventions sur le terrain.

Enfin, le projet de remplacement et d'ajout, sur les sites, de génératrices susceptibles d'augmenter la fiabilité du réseau et de générer des occasions d'affaires a été complété.

Administration

En 2014-2015, le projet de numérisation des archives a permis le transfert sur support fichier média de 900 émissions provenant de rubans et de cassettes vidéo analogiques et de 100 disques vinyles. Les fichiers sont ensuite conservés dans une librairie robotisée, assurant ainsi la conservation sécuritaire des productions tout en facilitant leur

visionnement et leur exploitation par l'entremise du logiciel Louise. Afin d'accélérer le processus de numérisation, une infrastructure permettant le transfert automatisé des supports vidéo numériques a été complétée en fin d'année.

Le secteur des archives a poursuivi le traitement du matériel de tournage et des productions sur supports filmiques. L'évaluation de l'état physique des supports ainsi que des interventions de préservation ont été effectuées sur 6 138 bobines de film. Le traitement a aussi permis de trier 11 185 rubans vidéo et 2 034 bobines de film. De ces nombres, 3 539 rubans vidéo et 569 bobines de film retenus ont été catalogués pour faciliter leur exploitation et la mise en valeur du patrimoine de Télé-Québec. De plus, 2 175 fiches de droits de suite ont été saisies afin de faciliter le traitement des droits des comédiens.

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Télé-Québec laisse dans sa programmation une place significative pour aborder des sujets importants, telle l'intégration des personnes handicapées, afin de sensibiliser la population. Tant dans ses magazines que dans ses documentaires et sa publicité, Télé-Québec continue de traiter des questions de société, dont celles qui concernent les personnes handicapées. La programmation 2014-2015 a une fois de plus su refléter l'ensemble de la population québécoise dans toute sa diversité.

Par exemple :

- le magazine *Une pilule, une petite granule* a abordé, entre autres, les sujets suivants :
 - › Un Centre de la Petite Enfance pour les enfants sourds et malentendants (novembre 2014);
 - › Émission spéciale Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) (octobre 2014);

- l'émission *C'est du sport* a reçu Chantal Petitclerc pour parler des sports paraathlétiques et de l'aviron (novembre 2014);
- un palmarès photo mettant en vedette cinq sports paralympiques surprenants a été présenté sur le site Web de Télé-Québec (novembre 2014).

En 2014-2015, Télé-Québec diffuse six heures de vidéodescription par semaine. Une annonce sonore précède chaque émission avant sa diffusion, laquelle est également identifiée à l'écran, dans la grille de programmation et dans les téléhoraires. Notons que l'ensemble de sa programmation est présenté avec sous-titrage pour malentendants.

Télé-Québec offre des occasions publicitaires sur ses ondes ou sur son site Web à différents organismes, sociétés et fondations.

Télé-Québec a procédé :

- à l'amélioration de la rampe d'accès pour les personnes handicapées à l'entrée du 1000, rue Fullum;
- au réaménagement des espaces de stationnement au 800, rue Fullum pour permettre le stationnement des véhicules des personnes handicapées;
- à la réfection des salles de toilette du rez-de-chaussée afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite :
 - › installation de miroirs inclinés;
 - › comptoir avec lavabo moins profond;
 - › toilette adaptée pour les personnes handicapées;
 - › ouvre-porte automatique;
 - › chasses d'eau automatiques pour toilettes et robinets à détecteur de mouvement.

Toutes ces améliorations physiques répondent aux normes du Code de la construction pour les personnes handicapées.

PLAN D'ACTION POUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NATURE DE LA DEMANDE	DÉLAI DE RÉPONSE	RÉPONSE	LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, CHAPITRE A-2.1	DROIT D'APPEL DEVANT LA COMMISSION (exercé ou non exercé)
Facture afférente au lancement de programmation 2014-2015	6 jours	Refusée	Articles 21, 22	Non exercé par le demandeur
Copie de l'enregistrement d'une émission	3 jours	Refusée	Article 47 – Télé-Québec ne détenait pas l'information demandée	Non exercé par le demandeur
Montant du cachet d'un artiste	2 jours	Refusée	Article 47 – Télé-Québec ne détenait pas l'information demandée	Non exercé par le demandeur
Liste de tous les contrats de consultants, le nombre de consultants ou la liste des contrats en informatique	35 jours	Acceptée		
Copie des rapports ou résultats d'évaluation sur Télé-Québec transmis au Secrétariat du Conseil du trésor	13 jours	Refusée	Article 47 – Télé-Québec n'a transmis aucun document au Secrétariat du Conseil du trésor	Non exercé par le demandeur
Documents ayant trait à la sous-traitance, les centres d'appels et les effectifs pour chaque centre administratif, statut d'emploi, catégorie d'emploi, par sexe	19 jours	Acceptée Sauf pour les centres d'appels car Télé-Québec n'a pas de centre d'appels		

POLITIQUE LINGUISTIQUE

En octobre 2014, la *Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française de la Société de télédiffusion du Québec* a été modifiée afin de clarifier la question des documents pour lesquels une traduction peut être envisagée (point 1.2.9) selon les exigences de l'Office québécois de la langue française.

En mars 2015, un réseau des mandataires responsables de l'application de la Charte de la langue française et de la Politique linguistique gouvernementale au sein des comités permanents des ministères et organismes a été formé par M^{me} Hélène David, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. Télé-Québec a mandaté Nicole Tardif, directrice générale des Communications et image de marque, comme mandataire responsable de Télé-Québec. Une première rencontre d'information a eu lieu le 26 mars 2015 à Montréal afin de s'assurer de faire du français la langue usuelle au travail ainsi que celle avec laquelle les institutions publiques s'adressent aux citoyens.

LITTÉRATURE À L'ANTENNE ET DANS LES PARTENARIATS

Télé-Québec valorise l'importance de la lecture dans de nombreuses émissions diffusées sur ses ondes, tant à destination de son public jeunesse que de son public adulte, ainsi que dans les partenariats avec Canal Savoir et La Fabrique culturelle.

En 2014-2015, le magazine culturel *Formule Diaz* a continué d'accorder une grande place aux livres et à leurs auteurs tout au long de sa saison. La première émission a été l'occasion d'entrer dans le studio d'enregistrement de l'émission radiophonique *Plus on est de fous, plus on lit* et de rencontrer les nouveaux « enfants terribles » de la scène littéraire québécoise actuelle, William S. Messier, Samuel Archibald et Simon Boulerice. Le magazine a aussi présenté entre autres le travail de Fabien Cloutier, lauréat 2015 du Prix littéraire du gouverneur général (théâtre), discuté de coups de cœur littéraires avec Louis-José Houde et d'inspirations littéraires avec des artistes d'ici. Plusieurs chroniques et critiques littéraires ont émaillé la première saison du magazine animé par Sébastien Diaz.

Depuis qu'elle est à l'antenne à Télé-Québec, l'animatrice Marie-France Bazzo a reçu un grand nombre d'auteurs, d'essayistes, de journalistes, de critiques et de chroniqueurs à son émission *Bazzo.tv*. Cette année n'a pas fait exception. En plus du club de lecture, qui a continué de faire découvrir des ouvrages parus en cours d'année, les tables rondes ont permis de donner la parole à Michel Coulombe, à Lise Ravary et à Jean-François Nadeau, entre autres. *Deux hommes en or* ont également reçu plusieurs auteurs, dont Gilles Vigneault, Fabrice de Pierrebourg et l'auteure de la relève Anne de Léan.

Au printemps et à l'été 2015, Christiane Charette a invité de nombreux auteurs dans son studio du 125, *Marie-Anne*, où il a été question de l'industrie du livre au Québec, du processus d'écriture et de liberté de création. Elle a notamment reçu François Avard, Alexandre Jardin, Michel Marc Bouchard, Koriass, Jean-Paul Daoust et Maxime Olivier Moutier.

En février 2015, *Dis-moi tout* accueillait deux célèbres auteurs de littérature jeunesse québécoise, India Desjardins et Bryan Perro, qui ont répondu à toutes les questions des enfants avec beaucoup de générosité.

India Desjardins a également participé à un épisode de la série jeunesse *Subito texto*, dans lequel le personnage de Maude démontre son grand amour pour la série de livres *Aurélié Laflamme* et exprime son désir de devenir auteure. Pendant la saison, quelques épisodes la montrent d'ailleurs en train de travailler à son propre roman, avec toutes les difficultés rencontrées, les bons coups et les échecs. Plusieurs personnages de la série *Subito texto* font par ailleurs partie de l'équipe du journal de leur école. On les voit donc souvent faire des recherches ou travailler à la rédaction de leurs articles.

De plus, Télé-Québec a diffusé sur son portail jeunesse la websérie *Tezo*, adaptée d'une trilogie littéraire populaire auprès des jeunes Québécois, soit *Ce livre n'est pas un journal intime*, de Maryse Pagé.

LA FABRIQUE CULTURELLE, SITE DE PRÉDILECTION POUR DÉCOUVRIR LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE

En plus des collaborations qui se poursuivent avec diverses organisations du milieu de la littérature, dont Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et la Coopérative des librairies indépendantes du Québec (Les libraires), La Fabrique culturelle fait une place de choix à la littérature dans ses contenus vidéo. En mars 2015, la plateforme a lancé *Lis T'classiques*, une websérie rafraîchissante créée spécialement pour faire découvrir aux jeunes les classiques de la littérature québécoise. Présentée de façon ludique et un brin déjantée, cette websérie est l'alliée des enseignants et des enseignantes qui cherchent à faire connaître ces œuvres phares à leurs élèves.

POUR QUE L'ÉGALITÉ DE DROIT DEVienne UNE ÉGALITÉ DE FAIT

Dans le cadre de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, toutes les émissions de Télé-Québec, et en particulier les émissions jeunesse, ont le mandat de présenter des modèles et des comportements égalitaires entre filles et garçons, ainsi qu'entre femmes et hommes.

Les émissions scientifiques *Le code Chastenay* et *Une pilule, une petite granule* ont donc mis de l'avant les réalisations de personnalités féminines et masculines. Elles ont présenté les travaux et recherches de scientifiques, de journalistes et de spécialistes des deux sexes et dans tous les domaines scientifiques. Le jeu-questionnaire pour toute la famille *Génial!* a également reçu, comme lors des saisons précédentes, des invités et des participants des deux sexes, continuant ainsi d'initier les jeunes à la science et d'encourager les métiers scientifiques tant chez les filles que chez les garçons. Les magazines d'intérêt social *Bazzo.tv*, *Les francs-tireurs* et *Deux hommes en or* ont interviewé des hommes et des femmes des milieux politique, social, sportif ou culturel tout au long de leurs saisons respectives. Le magazine de consommation *Ça vaut le coût* a offert de nombreux conseils pratiques pour permettre aux téléspectateurs, hommes et femmes, de faire des choix vraiment éclairés. De même, le magazine *Format familial* s'adressait à la famille dans son ensemble. Formant un couple à l'écran comme dans la vie, les animateurs Bianca Gervais et Sébastien Diaz ont abordé différents sujets indépendamment des rôles traditionnellement attribués aux pères et aux mères. Lors de la toute première émission, Sébastien Diaz avait d'ailleurs rencontré Ariane Moffatt et sa conjointe pour discuter du délicat sujet de l'homoparentalité. Les émissions culinaires *Curieux Bégin* et *Un chef à la cabane* ont accordé une large place aux chefs, hommes et femmes, qui ont pu y démontrer leur savoir-faire et leurs connaissances culinaires.

En avril 2015, Télé-Québec a présenté le documentaire *75^e, elles se souviennent* pour souligner l'année anniversaire de l'obtention du droit de vote par les femmes au Québec. Le documentaire retrace 75 ans d'histoire des femmes au Québec et donne la parole à des personnalités marquantes de diverses générations telles que Janette Bertrand, Julie Snyder, Thérèse Dion, Lise Payette, Pauline Marois et Martine Desjardins.

Dans la série jeunesse *Subito texto*, les rapports égalitaires entre filles et garçons ont été traités de plusieurs façons, en 2014-2015, grâce à différents scénarios. Il a ainsi été question d'un collège à vocation scientifique à forte majorité féminine, puis de « rôles de filles » et de « rôles de garçons » – et cela pour mieux les prendre à contrepied –, et enfin de hockey féminin. Parmi les personnages, Félicie, excellente au hockey, est devenue chroniqueuse sportive au journal de l'école; un dépisteur venu assister à un match de hockey s'est révélé être une femme; des garçons se sont montrés doués en cuisine ou en couture; Maude, toujours rédactrice en chef du journal, a continué de présenter un modèle positif de meneuse et d'organisatrice, etc.

À *100 % Animal*, la majorité des spécialistes animaliers invités étaient des femmes. À *Dis-moi tout*, les enfants ont eu la chance de poser leurs questions à Mylène Paquette, l'athlète qui a traversé l'Atlantique à la rame, ainsi qu'à Janette Bertrand, véritable monument du droit de la femme au Québec. Enfin, avec un grand souci de représentation, le jeu-questionnaire *C'est du sport* a permis de déboulonner des stéréotypes rattachés à certaines disciplines sportives. Lors de la saison 2014-2015, l'émission a accueilli plusieurs sportifs, masculins et féminins, des professionnels et des champions dans différents sports. On retrouvait aussi une belle égalité filles et garçons parmi les jeunes participants invités.

PARITÉ

Sur le plan administratif, la parité a été maintenue en 2014-2015 parmi le personnel d'encadrement et l'ensemble des effectifs de la Société.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et en assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Dans le cadre de cette politique, Télé-Québec a procédé à l'évaluation des coûts de tous les services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée et a établi ensuite les niveaux de financement atteints (voir le tableau ci-dessous).

REVENUS PROVENANT DE LA TARIFICATION	MÉTHODE DE FIXATION DU TARIF	MODE D'INDEXATION DU TARIF	DATE DE LA RÉVISION TARIFAIRE	REVENUS	COÛTS	NIVEAU DE FINANCEMENT	% ATTEINT	% CIBLE	JUSTIFICATION
Activités télévisuelles	Valeur marchande	Refixation	1 ^{er} septembre 2015	14 715 873 \$	14 425 788 \$	290 086 \$	102 %	100 %	Augmenter nos revenus
Activités administratives	Valeur marchande	Refixation	1 ^{er} septembre 2015	1 019 048 \$	873 159 \$	145 889 \$	117 %	100 %	Augmenter nos revenus
TOTAL				15 734 921 \$	15 298 946 \$	435 975 \$			

Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être : aucun.

MESURES DE RÉDUCTION DE DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015

Ces mesures correspondant à une réduction de 2% de la masse salariale et de 3% des dépenses de fonctionnement n'ont pas été appliquées à Télé-Québec pour l'exercice financier 2014-2015. En effet, exceptionnellement, le ministère de la Culture et des Communications a identifié des mesures différentes, mais équivalentes, de contrôle des dépenses. L'impact budgétaire a été absorbé à même le portefeuille ministériel.

GRILLE

GRILLE HORAIRE AUTOMNE 2014

DU 8 SEPTEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2014

PREMIÈRE DIFFUSION

REDIFFUSION

	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
6 h	1, 2, 3... GÉANT		YAKARI				
6 h 30	SAM LE POMPIER		LE LIVRE DE LA JUNGLE				
7 h	TOUPIE ET BINOU		... PETER PAN	LES ARGONAUTES			
7 h 30	LES CALINOIRS		KABOUM				
8 h	DORA L'EXPLORATRICE		DORA L'EXPLORATRICE				
8 h 30	DIEGO		SAM LE POMPIER / CHUGGINGTON				
9 h	BOB LE BRICOLEUR		LES MÉLODILOUS				
9 h 30	LA PAT'PATROUILLE		1, 2, 3... GÉANT				
10 h	VIC LE VIKING		CORNEMUSE				
10 h 30	LES LÉGENDES DE TATONKA		BOB LE BRICOLEUR / JELLY JAMM				
11 h	MARCO POLO / ROBIN DES BOIS		LÉGITIME DÉPENSE	ÇA VAUT LE COÛT	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	DIS-MOI TOUT	VISITE LIBRE
11 h 30	LES NOUVELLES AVENTURES DE PETER PAN		CUISINE FUTÉE...	FAMILLE MODERNE	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	CURIEUX BÉGIN	FORMAT FAMILIAL
12 h	MARSUPILAMI	SUBITO TEXTO	SOYONS BÊTES!	C'EST DU SPORT	ÇA VAUT LE COÛT	FORMAT FAMILIAL	CUISINE FUTÉE...
12 h 30	LES DALTON	SUBITO TEXTO		GÉNIAL!	MAD MEN 3	DIS-MOI TOUT	DIS-MOI TOUT
13 h	SOYONS BÊTES!	SUBITO TEXTO	LE CODE CHASTENAY			VISITE LIBRE	FORMULE DIAZ
13 h 30		SUBITO TEXTO	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	LES FRANCS-TIREURS	
14 h	CURIEUX BÉGIN	LE DERNIER PASSAGER					
14 h 30			DEUX HOMMES EN OR	CUISINE FUTÉE...	CURIEUX BÉGIN	ÇA VAUT LE COÛT	BAZZO.TV
15 h	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	DEUX HOMMES EN OR		DIS-MOI TOUT		LE CODE CHASTENAY	
15 h 30			SAM CHICOTTE	LES FRÈRES KRATT			
16 h	GÉNIAL!	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	1, 2, 3... GÉANT				
16 h 30			DIEGO	LES CALINOIRS	TOUPIE ET BINOU	MARTINE	DORA L'EXPLORATRICE
17 h	CUISINE FUTÉE...	CURIEUX BÉGIN	DIEGO	LES CALINOIRS	TOUPIE ET BINOU	MARTINE	DORA L'EXPLORATRICE
17 h 30	DIS-MOI TOUT		TOC TOC TOC				
18 h	FORMAT FAMILIAL	C'EST DU SPORT	LES ARGONAUTES				
18 h 30	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	DIS-MOI TOUT	SUBITO TEXTO				
19 h		GÉNIAL!	ÇA VAUT LE COÛT	LE CODE CHASTENAY	CUISINE FUTÉE...	GÉNIAL!	C'EST DU SPORT
19 h 30	LES BOBOS		DIS-MOI TOUT	FORMAT FAMILIAL	LES APPENDICES		LES BOBOS
20 h	LES FRANCS-TIREURS	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	FORMULE DIAZ	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	CURIEUX BÉGIN
20 h 30							
21 h	BELLE ET BUM / SNL QUÉBEC	CINÉMA	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	HOMELAND 3	LES FRANCS-TIREURS	BAZZO.TV	DEUX HOMMES EN OR
21 h 30							
22 h			MAD MEN 3	DEUX HOMMES EN OR	HOMELAND 3		BELLE ET BUM / SNL QUÉBEC
22 h 30						FORMULE DIAZ	
23 h	CINÉMA	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	LES FRANCS-TIREURS	GÉNIAL!		
23 h 30							LES BOBOS
0 h			CURIEUX BÉGIN	LA PÉRIODE DE QUESTIONS			CINÉMA
0 h 30	LES APPENDICES	BAZZO.TV					
1 h	LES BOBOS		VISITE LIBRE	C'EST DU SPORT	LE CODE CHASTENAY	LES APPENDICES	

GRILLE HORAIRE HIVER 2015

DU 5 JANVIER AU 29 MARS 2015

PREMIÈRE DIFFUSION

REDIFFUSION

	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
6 h	1, 2, 3... GÉANT		YAKARI					
6 h 30	SAM LE POMPIER		LE LIVRE DE LA JUNGLE					
7 h	TOUPIE ET BINOU		LASSIE	LES ARGONAUTES				
7 h 30	CALIMERO		KABOUM					
8 h	DORA L'EXPLORATRICE		DORA L'EXPLORATRICE					
8 h 30	DIEGO		PIERRE LAPIN / CHUGGINGTON					
9 h	BOB LE BRICOLEUR		LES MÉLODILOUS					
9 h 30	LA PAT' PATROUILLE		1, 2, 3... GÉANT					
10 h	VIC LE VIKING		CORNEMUSE					
10 h 30	LES LÉGENDES DE TATONKA		BOB LE BRICOLEUR / JELLY JAMM					
11 h	ROBIN DES BOIS		QUÉBEC WESTERN	ÇA VAUT LE COÛT	TROP MIGNON		DIS-MOI TOUT	VISITE LIBRE
11 h 30	LES MYSTÉRIEUSES CITÉS D'OR		CUISINE FUTÉE...	FAMILLE MODERNE	UN CHEF À LA CABANE		QUÉBEC WESTERN	CUISINE FUTÉE...
12 h	LE PETIT PRINCE	SUBITO TEXTO	SOYONS BÊTES!		100% ANIMAL	ÇA VAUT LE COÛT	QUÉBEC WESTERN	DIS-MOI TOUT
12 h 30	LES AS DE LA JUNGLE	SUBITO TEXTO	LE CODE CHASTENAY		GÉNIAL!	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	VISITE LIBRE	FORMULE DIAZ
13 h	SOYONS BÊTES!	SUBITO TEXTO	LES GRANDS DOCUMENTAIRES		ÉCOLES À L'EXAMEN	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	LES FRANCS-TIREURS	BAZZO.TV
13 h 30	UN CHEF À LA CABANE	TROP MIGNON	DEUX HOMMES EN OR		CUISINE FUTÉE...	UN CHEF À LA CABANE	ÇA VAUT LE COÛT	
14 h	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	DEUX HOMMES EN OR	SAM CHICOTTE					
14 h 30	GÉNIAL!	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	1, 2, 3... GÉANT					
15 h	CUISINE FUTÉE...	UN CHEF À LA CABANE	LA PAT' PATROUILLE	LES CALINOURS	TOUPIE ET BINOU	MARTINE	VIC LE VIKING	
15 h 30	DIS-MOI TOUT	UN CHEF À LA CABANE	LA PAT' PATROUILLE	LES CALINOURS	TOUPIE ET BINOU	MARTINE	VIC LE VIKING	
16 h	QUÉBEC WESTERN	100% ANIMAL	TOC TOC TOC					
16 h 30	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	DIS-MOI TOUT	LES ARGONAUTES					
17 h	LES GARS DES VUES	GÉNIAL!	ÇA VAUT LE COÛT	LE CODE CHASTENAY	CUISINE FUTÉE...	GÉNIAL!	TROP MIGNON	
17 h 30	LES FRANCS-TIREURS	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	DIS-MOI TOUT	QUÉBEC WESTERN	UNE HISTOIRE VRAIE	GÉNIAL!	100% ANIMAL	
18 h	BELLE ET BUM / SNL QUÉBEC	CINÉMA	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	LES GRANDS DOCUMENTAIRES	FORMULE DIAZ	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	LES GARS DES VUES	
18 h 30	CINÉMA	CINÉMA	ÉCOLES À L'EXAMEN	THE BRIDGE 2	LES FRANCS-TIREURS	BAZZO.TV	UN CHEF À LA CABANE	
19 h	CINÉMA	CINÉMA	MAD MEN 4	DEUX HOMMES EN OR	GÉNIAL!	FORMULE DIAZ	DEUX HOMMES EN OR	
19 h 30	CINÉMA	CINÉMA	UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE	LES FRANCS-TIREURS	THE BRIDGE 2	LES GARS DES VUES	BELLE ET BUM / SNL QUÉBEC	
20 h	CINÉMA	CINÉMA	UN CHEF À LA CABANE	LA PÉRIODE DE QUESTIONS			CINÉMA	
20 h 30	CINÉMA	CINÉMA	UN CHEF À LA CABANE	FORMULE DIAZ	ÉCOLES À L'EXAMEN	GRANDS DOCUMENTAIRES		
21 h	CINÉMA	CINÉMA	VISITE LIBRE	FORMULE DIAZ	ÉCOLES À L'EXAMEN	GRANDS DOCUMENTAIRES		
21 h 30	CINÉMA	CINÉMA	UN CHEF À LA CABANE	FORMULE DIAZ	ÉCOLES À L'EXAMEN	GRANDS DOCUMENTAIRES		
22 h	CINÉMA	CINÉMA	UN CHEF À LA CABANE	FORMULE DIAZ	ÉCOLES À L'EXAMEN	GRANDS DOCUMENTAIRES		
22 h 30	CINÉMA	CINÉMA	UN CHEF À LA CABANE	FORMULE DIAZ	ÉCOLES À L'EXAMEN	GRANDS DOCUMENTAIRES		
23 h	CINÉMA	CINÉMA	UN CHEF À LA CABANE	FORMULE DIAZ	ÉCOLES À L'EXAMEN	GRANDS DOCUMENTAIRES		
23 h 30	CINÉMA	CINÉMA	UN CHEF À LA CABANE	FORMULE DIAZ	ÉCOLES À L'EXAMEN	GRANDS DOCUMENTAIRES		
0 h	CINÉMA	CINÉMA	UN CHEF À LA CABANE	FORMULE DIAZ	ÉCOLES À L'EXAMEN	GRANDS DOCUMENTAIRES		
0 h 30	CINÉMA	CINÉMA	UN CHEF À LA CABANE	FORMULE DIAZ	ÉCOLES À L'EXAMEN	GRANDS DOCUMENTAIRES		
1 h	CINÉMA	CINÉMA	UN CHEF À LA CABANE	FORMULE DIAZ	ÉCOLES À L'EXAMEN	GRANDS DOCUMENTAIRES		

PRIX REMPORTEÉS

PROGRAMMATION 2013-2014

24
PRIX

Gala des prix Gémeaux
Septembre 2014

<p>LES APPENDICES PRODUCTIONS MARIE BRISSETTE Meilleure interprétation : humour</p>	<p>GÉNIAL! DATSIT STUDIOS Meilleur jeu Meilleure réalisation : talk-show, jeu, télé réalité Meilleure animation : jeu, télé réalité</p>
<p>LES ARGONAUTES ZONE3 Meilleure émission ou série jeunesse : fiction Meilleur premier rôle : jeunesse – Éric Paulhus Meilleure production numérique (site Web et/ou application mobile) pour une émission ou série : jeunesse</p>	<p>MA VIE APRÈS LE SPORT FAIR PLAY Meilleur montage : affaires publiques, documentaire, série</p>
<p>LES BOBOS ZONE3 Meilleure création de costumes : toutes catégories</p>	<p>LE SABLE, ENQUÊTE SUR UNE DISPARITION INFORMATION FILMS, LA COMPAGNIE DES TAXI-BROUSSE, RAPPI PRODUCTIONS ET ARTE FRANCE Meilleur documentaire : nature et sciences</p>
<p>CARRÉ ROUGE PRODUCTIONS MULTI-MONDE Meilleur documentaire : société Meilleur scénario : documentaire</p>	<p>TACTIK VIVAVISION Meilleur texte : jeunesse Meilleur rôle de soutien : jeunesse – Jean-Luc Terriault</p>
<p>DEUX HOMMES EN OR ATTRACTION IMAGES Meilleur magazine d'intérêt social Meilleur habillage graphique : toutes catégories</p>	<p>TOC TOC TOC TÉLÉFICTION Meilleure recherche : jeunesse</p>
<p>DIS-MOI TOUT PAMPLEMOUSSE MÉDIA Meilleure émission ou série jeunesse : variétés, magazine</p>	<p>VOIR TRIO ORANGE Meilleur magazine culturel Meilleure réalisation : magazine Meilleur montage : magazine</p>
<p>ÉCOLES À L'EXAMEN VÉLOCITÉ INTERNATIONAL ET PRODUCTIONS CLAIRE LAMARCHE Meilleure série documentaire Meilleure réalisation : affaires publiques, série documentaire</p>	
<p>LES GARS DES VUES KOTV Meilleurs maquillages, coiffures : toutes catégories</p>	

Artis 2014

LES BOBOS

ZONE3

Rôle féminin: comédie – Anne Dorval

Prix d'excellence de l'Alliance Médias Jeunesse 2014

1, 2, 3... GÉANT

TÉLÉFICTION

Prix d'excellence pour le meilleur contenu interactif: préscolaire

Prix des parents pour le meilleur contenu interactif: préscolaire

LES ARGONAUTES

PRODUCTIONS PIXCOM

Grand Prix d'excellence

Prix d'excellence pour la meilleure émission de télévision: stimulation de l'imagination et de la créativité

GÉNIAL!

DATSIT STUDIOS

Prix d'excellence pour le meilleur contenu interactif: 7 ans et plus – application

TACTIK

VIVAVISION

Prix du public pour la meilleure émission de télévision: 9-12 ans

Prix Médias de l'Association médicale canadienne 2014

UNE PILULE, UNE PETITE GRANULE

TÉLÉFICTION

Excellence d'un reportage télévisé – grand reportage – *Maladie mentale: avoir un proche qui refuse de se faire soigner*

Grand Prix de l'Académie 2013

Remis à **Michèle Fortin**, présidente-directrice générale de Télé-Québec

Lys de la Diversité 2014

Remis à **Michèle Fortin** par l'agence de presse Médiamosaïque

Prix d'excellence de l'Alliance Médias Jeunesse 2014

Prix de la relève remis à **Renaud Chassé** (producteur au contenu à DATSIT Studios, notamment pour l'émission *Le dernier passager*, et animateur de la tournée Télé-Québec sur la route)

Prix Hommage reconnaissance 2014 pour contribution exceptionnelle d'une personne non ingénieur pour son travail de vulgarisateur scientifique

Remis à **Martin Carli** par l'Ordre des ingénieurs du Québec, notamment pour son travail à *Génial!*

PROGRAMMATION 2014-2015

16
PRIX

Gala des prix Gémeaux
Septembre 2015

<p>ANTICOSTI: LA CHASSE AU PÉTROLE EXTRÊME LES PRODUCTIONS DU RAPIDE-BLANC Meilleure musique originale: documentaire</p>	<p>GÉNIAL! DATSTIT STUDIOS Meilleur jeu</p>
<p>LES APPENDICES LES PRODUCTIONS MARIE BRISSETTE Meilleure interprétation: humour</p>	<p>JUTRA MJSTP FILMS Meilleure émission ou série d'animation</p>
<p>LES ARGONAUTES PRODUCTIONS PIXCOM Meilleure émission ou série jeunesse: fiction Meilleur premier rôle: jeunesse – Éric Paulhus</p>	<p>MIRON, UN HOMME REVENU D'EN DEHORS DU MONDE ESPERAMOS Meilleure émission ou série documentaire: arts et culture Meilleur montage: affaires publiques, documentaire – émission</p>
<p>DEUX HOMMES EN OR ATTRACTION IMAGES Meilleur magazine d'intérêt social</p>	<p>LE RÊVE DE CHAMPLAIN GROUPE FAIR-PLAY ET PRODUCTIONS SLALOM Meilleure production numérique (site web et/ou application mobile) pour une émission ou série: documentaire</p>
<p>DIS-MOI TOUT PAMPLEMOUSSE MÉDIA Meilleure recherche: jeunesse</p>	
<p>FORMAT FAMILIAL ATTRACTION IMAGES Meilleur magazine de services</p>	
<p>FORMULE DIAZ TRIO ORANGE Meilleur magazine culturel Meilleur habillage graphique: toutes catégories</p>	
<p>LES FRANCS-TIREURS ZONE3 Meilleure réalisation: magazine</p>	
<p>LES GARS DES VUES KOTV Meilleur montage: humour, variétés toutes catégories</p>	

Numix 2015

LES APPENDICES

LES PRODUCTIONS MARIE BRISSETTE

Production webtélé : La web-réalité
des Appendices

LES ARGONAUTES

PRODUCTIONS PIXCOM

Meilleure production de convergence jeunesse

Prix Raymond-Charette 2014 (Conseil supérieur de la langue française)

Remis à **Pierre Chastenay** pour son travail au
Code Chastenay

Ordre du Canada 2015

Michèle Fortin, présidente-directrice générale
de Télé-Québec, 2005-2015

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société a pour mission d'en orienter la gestion. Il est composé de la présidente-directrice générale de Télé-Québec et de 10 personnes nommées par le Conseil des ministres.

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le conseil d'administration a constitué un comité de gouvernance et d'éthique, un comité d'audit et un comité des ressources humaines. Le conseil a également constitué un comité exécutif.

Jean Lamarre

Président du conseil et du comité exécutif

Président, Lamarre Consultants

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
31 janvier 2008 – reconduction le 20 février 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
19 février 2018

STATUT

Membre indépendant

Jean Lamarre est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal avec spécialisation en économie appliquée. Depuis 1996, il est président de Lamarre Consultants, qui offre des services de conseil stratégique et organise le financement de projets pour des sociétés dans leurs efforts d'implantation ou d'expansion, principalement au Québec. Les domaines d'intervention se situent surtout en sciences de la vie et dans les hautes technologies.

Antérieurement, M. Lamarre a agi à titre de vice-président international auprès du Groupe Canam Manac, essentiellement dans la gestion des opérations au Mexique, en France, au Venezuela et en Chine.

Pendant quinze ans, M. Lamarre a été très actif auprès des entreprises Lavalin. Il a œuvré au bureau de Bruxelles à titre de vice-président Europe, étant responsable des opérations en Belgique, en Angleterre et en Norvège. Précédemment, il avait été vice-président finances et administration au Groupe Lavalin ltée, après avoir occupé des fonctions d'administrateur au Nigeria, en Algérie, au Guatemala et au Sénégal.

M. Lamarre est membre du comité d'examen indépendant du Groupe Investors et siège également aux conseils d'administration suivants :

- Semafo inc. ;
- Le Devoir Inc. ;
- Therillia Development Company ;
- Technologies D-Box Inc. ;
- TSO3 Inc. ;
- Pointe-à-Callière, musée d'archéologie de Montréal ;
- Groupe Delom ;
- Mispro Inc. ;
- Klox Technologies Inc. ;
- Société de développement Angus ;
- CMEN.SA ;
- Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal ;
- Bellechasse santé Inc./ Centre d'accueil Marcelle-Ferron Inc. ;
- Caprion Proteomic Inc.

Michèle Fortin

**Présidente-directrice générale sortante,
Société de télédiffusion du Québec**

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
4 juillet 2005 – reconduction le 4 juillet 2010

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
9 août 2015

Michèle Fortin a occupé divers postes de haute direction dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et des communications au Canada. Elle a notamment été vice-présidente responsable de la télévision française de Radio-Canada de 1994 à 2002 et présidente-directrice générale de Télé-Québec de 2005 à 2015. Passionnée de télévision, elle a lancé et soutenu plusieurs émissions qui ont marqué la télévision française depuis quinze ans, à Télé-Québec comme à Radio-Canada. Elle a également créé la chaîne culturelle ARTV et lancé La Fabrique culturelle, la seule plateforme Web multidisciplinaire entièrement consacrée à la diffusion vidéo de la culture vivante au Québec. Elle a reçu plusieurs distinctions, dont les titres de Chevalier des arts et des lettres de la République française, de Femme innovatrice de l'année de l'Association canadienne des femmes en communications, de Personnalité de la semaine du journal *La Presse*. Elle a de plus été nommée au sein de l'Ordre du Canada en 2015. En 2013, elle a été lauréate du Grand Prix de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision ainsi que du « Top 20 » de la Diversité de l'agence de presse Médiamosaïque. En 2008, elle apparaissait au « Top 100 » des Canadiennes les plus influentes dans la catégorie Arts et Communications. M^{me} Fortin siège également aux conseils d'administration suivants :

- Canal Savoir (présidence)
- Instituts de recherche en santé du Canada

M^{me} Fortin est membre du comité de la SODEC sur le cinéma et la télévision, et a assumé la coprésidence de l'Alliance Médias Jeunesse jusqu'au 10 août 2015.

Marie Collin

**Présidente-directrice générale,
Société de télédiffusion du Québec**

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
10 août 2015

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
9 août 2020

Nommée – en toute fin d'exercice – présidente-directrice générale de Télé-Québec, Marie Collin y apporte une solide expérience en télévision.

Après avoir travaillé dans le secteur de la recherche, puis à la direction des relations publiques au réseau TVA, de 1987 à 1994, elle se retrouve à la direction des communications de TQS pour les trois années subséquentes. Dès 1997, M^{me} Collin devient vice-présidente principale de Canal Vie et de Ztélé, à Radiomutuel. Son rôle s'accroît au sein d'une nouvelle équipe après l'acquisition de ce réseau par Astral Média, en 2000, puisqu'elle y assumera la vice-présidence principale, programmation, communications et médias interactifs, Canal Vie, Vrak.tv et Ztélé pendant treize ans. Avant son arrivée à la tête de Télé-Québec, M^{me} Collin fait une incursion dans le milieu de la production indépendante à titre de présidente-directrice générale de l'Association québécoise de la production médiatique. Entre 2004 et 2010, elle est notamment invitée par HEC Montréal comme experte enseignante en marketing télévisuel et en gestion télévisuelle et cinématographique.

Après avoir entrepris ses études à l'Université d'Ottawa en 1983, c'est à l'Université de Montréal que M^{me} Collin a obtenu un baccalauréat en science politique et en sciences de la communication. Elle y a également poursuivi sa scolarité à la maîtrise en communications.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Isabel Brochu

Membre du comité des ressources humaines

Consultante en développement des territoires
et professionnelle de la recherche

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
20 février 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
19 février 2017

STATUT
Membre indépendant

DATE DE DÉPART
11 février 2015

Isabel Brochu est diplômée de l'Université du Québec à Chicoutimi en administration des affaires (économie) et titulaire d'une maîtrise en études régionales. Elle est consultante en développement des territoires depuis plus de quatorze ans et chercheuse depuis vingt ans. Elle a fait partie de l'équipe du Centre de recherche sur le développement territorial et a collaboré à la publication d'ouvrages et d'articles scientifiques en collaboration avec des chercheurs universitaires.

M^{me} Brochu est par ailleurs auteure jeunesse aux Éditions Pierre Tisseyre et chroniqueuse pour le journal *Le Quotidien*. Elle complète actuellement des études de deuxième cycle spécialisées en éthique. Elle est invitée régulièrement par les médias à des tables de discussion et débats sur des sujets d'actualité régionale. M^{me} Brochu s'engage également dans sa communauté en soutenant divers organismes à but non lucratif.

Francine Cléroux

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique, membre du comité exécutif

Consultante, communications stratégiques
et mentorat

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
28 mars 2012

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
27 mars 2016

STATUT
Membre indépendant

Francine Cléroux est diplômée de l'Université de Montréal en relations publiques. M^{me} Cléroux a oeuvré pendant plus de trente années en direction d'équipes, plus spécifiquement dans le secteur des relations publiques et des communications stratégiques. Elle a entre autres occupé des postes de directrice des communications au sein de deux ordres professionnels, de vice-présidente adjointe aux affaires publiques et générales pour la Financière Sun Life, de vice-présidente relations publiques et communications pour le Mouvement Desjardins et plus récemment, de présidente-directrice générale de la Fondation du cancer du sein du Québec.

M^{me} Cléroux est également très engagée dans la communauté. Depuis le début de sa carrière, elle a apporté sa contribution à l'évolution de nombreux organismes à but non lucratif, tant dans les secteurs humanitaires que dans le domaine des arts, ainsi qu'auprès d'organismes gouvernementaux, para-gouvernementaux et d'affaires, dont entre autres, le Conseil du patronat du Québec, Centraide du Grand Montréal, le Conseil de gestion de l'assurance parentale, les Grands ballets canadiens. Elle a de plus présidé le conseil d'administration du Cercle canadien de Montréal ainsi que celui du Nouvel Ensemble Moderne.

Louise Dandurand

**Vice-présidente du conseil et du comité exécutif,
présidente du comité des ressources humaines**

Présidente de l'Acfas

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
25 juin 2008 – reconduction le 22 janvier 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
21 janvier 2017

STATUT

Membre indépendant

Louise Dandurand est titulaire d'un doctorat en science politique de l'Université de Toronto. Après avoir été conseillère principale en politique du ministre d'État (Sciences et technologie) du Canada, elle a été, de 1986 à 1988, secrétaire générale du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et a également occupé les postes de présidente par intérim, de directrice générale des programmes, de directrice générale de l'administration et de secrétaire générale du Conseil des arts du Canada. En 1997, elle a été nommée vice-rectrice à la planification stratégique et financière de l'Université du Québec à Montréal, et en 1998, vice-rectrice à la recherche du même établissement. Présidente-directrice générale du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) de 2001 à 2006, elle est ensuite devenue vice-rectrice à la recherche et aux études supérieures de l'Université Concordia. De 2008 à 2010, elle a été présidente du Comité de recherche de la CREPUQ, puis, de juin 2009 à septembre 2010, membre du groupe-conseil sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. En 2012, M^{me} Dandurand est devenue présidente de l'Acfas.

Sur la scène internationale, M^{me} Dandurand a été déléguée de l'Amérique du Nord au programme de Gestion institutionnelle de l'enseignement supérieur (IMHE) de l'OCDE, membre de la délégation canadienne du Comité sur les systèmes scientifiques de l'OCDE, puis représentante du Canada au International Group of Funding Agencies for Global Change Research (IGFA).

M^{me} Dandurand siège également au conseil d'administration suivant :

- Comité scientifique de l'Institut de recherche en santé et sécurité au travail (IRSST).

Alexis Deschênes

Membre du comité d'audit

Avocat, Bureau d'aide juridique de New Richmond,
Centre communautaire juridique
Bas-Saint-Laurent - Gaspésie

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
20 février 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
19 février 2017

STATUT

Membre non indépendant

Alexis Deschênes est avocat pour l'aide juridique dans la Baie-des-Chaleurs en Gaspésie, sa région d'origine. À l'issue de ses études à la Faculté de droit à l'Université Laval, il a reçu le Prix du Barreau du Québec attribué à l'étudiant ayant obtenu la meilleure moyenne cumulative au terme du baccalauréat. Auparavant, M. Deschênes avait travaillé douze ans en journalisme télévisuel, essentiellement à TVA et à Radio-Canada. Alors bachelier en sciences politiques de l'Université Concordia, il avait été nommé correspondant parlementaire à l'Assemblée nationale en 2006, où il est resté pendant quatre années avant de se diriger en droit.

Stéphane Éthier

Membre du comité des ressources humaines

Consultant en gestion et chargé de cours en management, HEC Montréal

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
27 mars 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
26 mars 2017

STATUT

Membre indépendant

Consultant en gestion, Stéphane Éthier est chargé de cours en management à HEC Montréal, où il est également étudiant au doctorat. Auparavant, il a dirigé l'équipe de conseillers en efficacité opérationnelle au Mouvement Desjardins, il a été directeur principal de la pratique en conseil stratégique chez Deloitte et consultant à McKinsey & Company. Il a aussi occupé le poste de stratège principal et de directeur de la gestion des connaissances chez Cossette.

Précédemment, il a été conseiller politique auprès de ministres au gouvernement du Québec et a occupé des postes de direction dans divers médias imprimés et interactifs. Il a également été chroniqueur et animateur à la télévision et à la radio, notamment à Télé-Québec, où il a commencé sa carrière dans les médias. Stéphane Éthier est titulaire d'un MBA de HEC Montréal, ainsi que de baccalauréats en anatomie, en droit civil et en common law de l'université McGill.

Il siège également aux conseils d'administration suivants :

- Insertech Angus ;
- Association francophone pour le savoir (Acfas) ;
- Association québécoise de droit constitutionnel.

Sylvie Jacques

Membre du comité d'audit

Directrice Investissements,
Fonds d'investissement de la culture et
des communications

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
22 février 2012

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
21 février 2016

STATUT

Membre indépendant

Sylvie Jacques est directrice Investissements au Fonds d'investissement de la culture et des communications depuis 2011. Elle cumule plus de vingt ans d'expérience dans les domaines de l'investissement et du financement corporatif. De 1987 à 1995, elle a travaillé à la Société de développement industriel du Québec, dont quatre années comme gestionnaire d'une équipe de professionnels. En 1995, elle s'est jointe au Fonds de solidarité FTQ, et en 1997, elle a été promue directrice du Fonds récréotouristique, avec un portefeuille d'investissements de 100 millions de dollars sous sa responsabilité. En septembre 2000, elle est devenue directrice de la Division Tourisme et Loisirs de la Caisse de dépôt et placement du Québec. De 2003 à 2010, elle a occupé le poste de directrice financement subordonné à la Banque de développement du Canada. Elle a donc acquis une solide expertise en matière d'investissement dans des entreprises et organismes de toutes tailles oeuvrant dans divers secteurs d'activité. Elle détient un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en finance et est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

M^{me} Jacques a siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés, dont Transat A.T. inc., Manoir Richelieu s.e.c. et Réseau Capital, pour n'en nommer que quelques-unes.

Elle siège également aux conseils d'administration suivants :

- GVGS inc. ;
- Société zoologique de Granby.

Louise Martel

Présidente du comité d'audit et membre du comité exécutif

Professeure titulaire – Département de sciences
comptables, HEC Montréal

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
14 janvier 2009 – reconduction le 28 mars 2012

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
27 mars 2016

STATUT

Membre indépendant

Louise Martel, FCPA, FCA, CA – Auditeur, est professeure titulaire au département de sciences comptables à HEC Montréal. Outre son enseignement régulier, particulièrement en information financière avancée aux futurs comptables professionnels agréés et en analyse d'information financière au MBA, elle participe à des programmes de formation en entreprise tant au Québec qu'à l'étranger. Elle a été pendant plus de dix-neuf ans associée au cabinet d'experts comptables KPMG. Ses intérêts de recherche touchent l'information financière, l'attestation, l'éthique et la gouvernance. De plus, Mme Martel est active dans le milieu québécois des affaires. Elle participe régulièrement à des projets de consultation ou d'expertise, et agit à titre de formatrice (coach) financière. M^{me} Martel est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

M^{me} Martel siège également au conseil d'administration de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OBSI) où elle préside le comité de finance et audit.

Dominique Payette

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Professeure titulaire, Département d'information
et de communication, Université Laval

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
1^{er} mai 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
30 avril 2017

STATUT

Membre indépendant

Dominique Payette est professeure titulaire au Département d'information et de communication de l'Université Laval, à Québec, où elle travaille depuis 2006. Avant 2006, elle était journaliste à la Première Chaîne de Radio-Canada pendant de nombreuses années, ainsi qu'à la télévision de Radio-Canada et à Télé-Québec. M^{me} Payette a reçu plusieurs prix de journalisme, notamment le Prix Jean-Pierre-Goretta de la Radio suisse romande.

Elle détient un doctorat en sociologie et une maîtrise en communication de l'UQAM. Sa thèse de doctorat portait sur le génocide rwandais, et l'ouvrage *La Dérive sanglante du Rwanda*, publié aux éditions Écosociété, en est issu. Elle est aussi l'auteure du livre *Le Journalisme radiophonique*, aux Presses de l'Université de Montréal.

M^{me} Payette a également été chargée de cours à l'UQAM, à l'Université de Montréal et à l'École nationale d'administration publique avant d'arriver à l'Université Laval. Elle a par ailleurs obtenu des prix d'excellence en enseignement à l'Université Laval ainsi qu'à l'Université de Montréal.

Dominique Payette a aussi dirigé en 2010 le Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec à la demande de la ministre québécoise de la Culture et des Communications. Son rapport propose 50 mesures destinées à opérer une réforme audacieuse du régime de presse au Québec.

En 2013, elle a été professeure invitée à l'Institut français de presse à Paris et à la Faculté de journalisme de l'Université de Bucarest, en Roumanie.

Elle a été membre du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec, où elle a présidé le comité de gouvernance et d'éthique, de 2009 à 2013.

Lorraine Pintal

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

Directrice artistique et générale,
Théâtre du Nouveau Monde

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
25 juin 2008 – reconduction le 27 mars 2013

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT
26 mars 2017

STATUT

Membre indépendant

Lorraine Pintal est comédienne, metteuse en scène, réalisatrice, animatrice et auteure. Elle a été codirectrice du Théâtre de La Rallonge et, depuis la saison 1992-1993, elle est la directrice artistique et générale du Théâtre du Nouveau Monde. À titre de metteuse en scène, nous lui devons plus d'une centaine de réalisations théâtrales depuis 1981 autant sur les scènes nationales qu'internationales. Elle a réalisé bon nombre de dramatiques pour la télévision et a interprété plusieurs rôles comme comédienne, tant au théâtre et à la télévision qu'au cinéma. Elle a animé l'émission littéraire *Vous m'en lirez tant*, à la Première Chaîne de Radio-Canada, de septembre 2008 à juin 2011. Elle a été nommée membre de l'Ordre du Canada en 2002 et a reçu de nombreuses reconnaissances de l'Association des Prix de la Critique, de l'Académie Québécoise du Théâtre ainsi que des Prix Gémeaux.

M^{me} Pintal siège également aux conseils d'administration suivants :

- Quartier des spectacles ;
- Théâtres associés inc.

Sommaire des activités du conseil d'administration et de ses comités

Au cours de l'année 2014-2015, le conseil d'administration, le comité d'audit et le comité des ressources humaines se sont réunis à quatre reprises, et le comité de gouvernance et d'éthique à deux reprises. Il n'y a pas eu de rencontre du comité exécutif.

Après avoir reçu et examiné les recommandations du comité d'audit, le Conseil a approuvé le budget annuel 2014-2015, les états financiers vérifiés de la Société se terminant le 31 août 2014, le régime d'emprunts 2015-2016, le budget en capital 2015-2016 et le plan triennal d'immobilisations 2015-2018.

Le conseil d'administration a adopté les orientations du plan de programmation 2015-2016, qui fixe trois grands objectifs :

- a | offrir aux téléspectateurs l'image d'une télévision dynamique, pertinente et innovante ;
- b | soutenir l'écoute, malgré un univers de plus en plus compétitif ;
- c | démontrer une avancée significative dans le déploiement de la stratégie numérique, consolider son positionnement sur le Web et affirmer sa personnalité plus fortement sur les plateformes mobiles.

**Revue des présences des membres du conseil d'administration
aux séances du conseil et des comités 2014-2015**

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ EXÉCUTIF	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
4 séances ordinaires					
Isabelle Brochu*	1/4	–	–	2/4	–
Francine Cléroux	3/4	–	–	–	2/2
Marie Collin**	1/4	–	–	–	–
Louise Dandurand	4/4	–	–	4/4	–
Alexis Deschênes	3/4	3/4	–	–	–
Stéphane Éthier	4/4	–	–	3/4	–
Michèle Fortin***	3/4	–	–	–	–
Sylvie Jacques	4/4	4/4	–	–	–
Jean Lamarre	4/4	3/4	–	3/4	1/2
Louise Martel	4/4	4/4	–	–	–
Dominique Payette	4/4	–	–	–	2/2
Lorraine Pintal	3/4	–	–	–	1/2

* a quitté le 11 février 2015

** entrée en fonction le 10 août 2015

*** mandat terminé le 9 août 2015

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS DE LA SOCIÉTÉ

NOM	PRÉNOM	TITRE D'EMPLOI	SALAIRE ANNUEL	ALLOCATION AUTOMOBILE
Fortin	Michèle	Présidente-directrice générale	192 748 \$	0 \$
Dubois	Denis	Directeur général, Programmes	174 573 \$	3 600 \$
Bélisle	Denis	Directeur général principal et secrétaire corporatif	174 573 \$	3 600 \$
Drainville	Hélène	Directrice générale, Régions et partenariats	164 306 \$	3 600 \$
St-Onge	Peter	Directeur général, Administration, finances et services techniques	161 481 \$	3 600 \$

Rémunération globale des dirigeants

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société prend en considération le salaire annuel de base, la prime annuelle, s'il y a lieu, de même que la prime d'allocation de voiture.

La rémunération et les autres conditions de travail de la présidente-directrice générale sont celles établies par décret gouvernemental s'appliquant aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein.

Le programme de prime annuelle

La Société n'a pas versé de prime au rendement aux cadres.

Allocation pour l'utilisation d'un véhicule

La Société octroie à ses dirigeants, une allocation mensuelle brute de 300 \$ pour l'utilisation d'un véhicule personnel.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2015

ÉTATS
FINANCIERS

Rapport de la direction	46
Rapport de l'auditeur indépendant	47-48
État des résultats et du déficit cumulé	49
État de la situation financière	50
État de la variation de la dette nette	51
État des flux de trésorerie	52
Notes complémentaires	53-64

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport d'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Marie Collin

Présidente-directrice générale



Peter St-Onge

Directeur général de l'administration, des finances et des services techniques

Montréal, le 20 novembre 2015



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale,

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Télé-Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2015, l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Télé-Québec n'a pas comptabilisé aux 31 août 2015 et 2014, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées par emprunts. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que Télé-Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de Télé-Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers de Télé-Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée	
	2015	2014
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	49 531 735 \$	47 956 957 \$
Revenus reportés	35 728 398	34 357 696
Dette nette et déficit cumulé	(13 803 337)	(13 599 261)
État des résultats		
Subventions du gouvernement	204 076	154 044
Déficit annuel	(204 076) \$	(154 044) \$

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 août 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Télé-Québec au 31 août 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Montréal, 20 novembre 2015

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2015

	<u>Budget 2015</u>	<u>Réel 2015</u>	<u>Réel 2014</u>
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	54 378 096 \$	54 528 100 \$	53 378 100 \$
Intérêts sur la dette	1 134 369	1 172 807	1 248 050
Remboursement du capital de la dette	5 645 916	5 645 916	5 907 320
Canal Savoir	700 000	-	850 000
Ventes, services et revenus divers	16 779 682	17 986 446	18 976 391
	<u>78 638 063</u>	<u>79 333 269</u>	<u>80 359 861</u>
CHARGES			
Droits des services de télédiffusion et des services numériques	37 225 537	38 514 412	40 186 667
Traitements et charges sociales	20 309 735	21 076 083	19 885 850
Coûts de transmission et de distribution	1 883 925	1 910 821	1 875 974
Frais de promotion et de communications	2 536 815	2 496 570	2 858 877
Services professionnels et administratifs	4 902 356	4 417 624	5 206 967
Loyers, location et fournitures	4 580 713	4 322 144	4 451 462
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	5 575 356	5 849 992	6 061 364
Frais financiers (note 3)	1 170 859	1 205 924	1 284 463
Canal Savoir	700 000	12 830	1 221 771
Perte (gain) sur aliénation d'immobilisations corporelles	20 000	6 289	(3 700)
	<u>78 905 296</u>	<u>79 812 689</u>	<u>83 029 695</u>
DÉFICIT ANNUEL	<u>(267 233)</u>	<u>(479 420)</u>	<u>(2 669 834)</u>
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(17 546 971)</u>	<u>(17 546 971)</u>	<u>(14 877 137)</u>
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>(17 814 204) \$</u></u>	<u><u>(18 026 391) \$</u></u>	<u><u>(17 546 971) \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

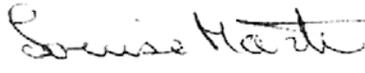
AU 31 AOÛT 2015

	2015	2014
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	34 049 191 \$	– \$
Créances	6 207 982	6 296 745
Placement (note 4)	9 842	9 842
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	290 269	344 542
	40 557 284	6 651 129
PASSIFS		
Découvert bancaire	–	2 499 877
Emprunts temporaires (note 6)	27 482 697	20 804 025
Charges à payer et frais courus (note 7)	11 377 243	8 283 931
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production à payer	29 406 995	28 441 123
Dettes à long terme (note 8)	29 278 236	34 896 691
Revenus reportés (note 9)	32 437 596	599 369
Avance du gouvernement du Québec (note 10)	2 750 000	2 750 000
	132 732 767	98 275 016
DETTE NETTE	(92 175 483)	(91 623 887)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production	37 481 157	38 749 607
Immobilisations corporelles (note 11)	35 529 023	34 225 926
Fournitures techniques et de production	560 936	543 669
Charges payées d'avance	577 976	557 714
	74 149 092	74 076 916
DÉFICIT CUMULÉ	(18 026 391) \$	(17 546 971) \$
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 15)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


Jean Lamarre, président du conseil d'administration


Louise Martel, présidente du comité d'audit

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2015

	<u>Budget 2015</u>	<u>Réel 2015</u>	<u>Réel 2014</u>
DÉFICIT ANNUEL	(267 233) \$	(479 420) \$	(2 669 834) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles		(7 220 694)	(7 600 261)
Amortissement des immobilisations corporelles		5 849 992	6 061 364
Perte (gain) sur aliénation d'immobilisations corporelles		6 289	(3 700)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		61 316	3 909
		<u>(1 303 097)</u>	<u>(1 538 688)</u>
Acquisition des droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production		(35 500 028)	(37 849 576)
Utilisation des droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production		36 768 478	38 492 098
Acquisition des fournitures techniques et de production		(99 679)	(168 304)
Utilisation des fournitures techniques et de production		82 412	129 658
Acquisition de charges payées d'avance		(984 901)	(1 099 574)
Utilisation des charges payées d'avance		964 639	988 869
		<u>1 230 921</u>	<u>493 171</u>
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(267 233)	(551 596)	(3 715 351)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(91 623 887)	(91 623 887)	(87 908 536)
DETTE NETTE DE LA FIN DE L'EXERCICE	(91 891 120) \$	(92 175 483) \$	(91 623 887) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2015

	2015	2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit annuel	(479 420) \$	(2 669 834) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 849 992	6 061 364
Perte (Gain) sur aliénation d'immobilisations corporelles	6 289	(3 700)
	<u>5 376 861</u>	<u>3 387 830</u>
Variations des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 12)	37 271 368	253 931
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>42 648 229</u>	<u>3 641 761</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	61 316	3 909
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 220 694)	(7 600 261)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(7 159 378)</u>	<u>(7 596 352)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts temporaires	6 678 672	8 002 743
Remboursement des emprunts temporaires	-	(2 369 300)
Augmentation de la dette	-	2 369 300
Remboursement de la dette	(5 618 455)	(5 877 101)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>1 060 217</u>	<u>2 125 642</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	36 549 068	(1 828 949)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>(2 499 877)</u>	<u>(670 928)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>34 049 191 \$</u>	<u>(2 499 877) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 AOÛT 2015

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec* (RLRQ, c. S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

En vertu de sa loi constitutive, Télé-Québec est mandataire de l'État et n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Télé-Québec utilise prioritairement le *Manuel de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de Télé-Québec, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des droits de télédiffusion et de distribution, et des participations à des productions extérieures ainsi que celle des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Instruments financiers

L'encaisse, les créances, à l'exception des taxes à recevoir, le placement et les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont classées dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le découvert bancaire, les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus excluant les charges sociales et les taxes à payer, les droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production à payer et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Constatation des revenus

Subventions

Les paiements de transfert, soit les subventions du gouvernement du Québec, sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés et que Télé-Québec a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le paiement de transfert est constaté à titre de passif au poste revenus reportés. Les paiements de transfert sont constatés en revenus au fur et à mesure que les conditions du passif sont réglés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventes, services et autres revenus

Les ventes, services et autres revenus sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services ont été rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable, et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de Télé-Québec consiste à présenter dans l'encaisse les soldes bancaires et les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Le découvert bancaire, remboursable à vue, fait partie intégrante de la gestion de trésorerie, de telle sorte que le solde bancaire fluctue souvent entre le disponible et le découvert.

PASSIFS

Revenus reportés

Les rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Celles reçues avant l'exercice au cours duquel elles sont utilisées sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances et congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant et que les congés de maladie non utilisés en fin d'année sont remboursables dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de Télé-Québec sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans ; ils sont comptabilisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée :

- 70 % pour la première diffusion ;
- 30 % pour la deuxième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion initiale ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux durées suivantes :

	Durée de l'amortissement
Réseau d'antennes	20 ans
Améliorations au réseau d'antennes	10 ans
Matériel technique	de 5 à 15 ans
Ameublement et agencement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciel	3 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Télé-Québec de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise de moins-values antérieures n'est permise.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont Télé-Québec bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces montants sont imputés aux charges au moment où Télé-Québec bénéficiera des services acquis.

3. FRAIS FINANCIERS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Intérêts sur emprunts temporaires		
Institution financière	5 656 \$	6 194 \$
Fonds de financement	325 438	258 377
Intérêts sur la dette à long terme – Fonds de financement	874 830	1 019 892
	<u>1 205 924 \$</u>	<u>1 284 463 \$</u>

4. PLACEMENT

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Placement TV5 Monde	<u>9 842 \$</u>	<u>9 842 \$</u>

Télé-Québec détient une participation en actions de 4,44 % dans cette société dont l'activité principale est la gestion des signaux.

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec correspondent aux intérêts courus et au solde à recevoir sur des subventions liées à des projets spécifiques.

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Marge de crédit auprès d'une institution financière	– \$	140 915 \$
Emprunts auprès du Fonds de financement	27 482 697	20 663 110
	<u>27 482 697 \$</u>	<u>20 804 025 \$</u>

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Télé-Québec est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total de 53 002 690\$ (53 718 975\$ au 31 août 2014), aux fins suivantes :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Maintien d'actifs et numérisation	28 652 690 \$	29 368 975 \$
Modernisation	8 350 000	8 350 000
Marge de crédit	16 000 000	16 000 000
	<u>53 002 690 \$</u>	<u>53 718 975 \$</u>

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Télé-Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme auprès du Fonds de financement. Les montants prélevés auprès du Fonds de financement portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion. Le taux d'intérêt était de 1,36 % au 31 août 2015 (1,53 % au 31 août 2014).

Télé-Québec a également un crédit autorisé renouvelable annuellement auprès d'une institution financière. Au 31 août 2014 et 2015, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 16 000 000\$. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base lorsque la marge de crédit est utilisée alors qu'ils portent intérêt au taux des acceptations bancaires, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion lorsqu'il s'agit d'acceptations bancaires. Au 31 août 2015, aucun montant n'était prélevé sur cette facilité de crédit (140 915\$ au 31 août 2014).

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Fournisseurs et frais courus	2 744 427 \$	2 083 409 \$
Comptes à payer divers	4 898 833	2 956 543
Traitements à payer	1 365 895	1 054 311
Provision pour vacances et congés de maladie	1 512 213	1 527 915
Charges sociales à payer	855 875	661 753
	<u>11 377 243 \$</u>	<u>8 283 931 \$</u>

8. DETTES À LONG TERME

	2015	2014
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
• 4,2739 % (taux effectif de 4,419 %) remboursable par un versement de 1 208 459 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	1 208 459 \$	1 409 869 \$
• 4,2739 % (taux effectif de 4,392 %) remboursable par versements annuels de 302 115 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	302 115	604 230
• 2,156 % (taux effectif de 2,168 %) remboursable par versements annuels de 98 182 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2016	196 363	294 545
• 2,336 % (taux effectif de 2,516 %) remboursable par versements annuels de 261 829 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2017	783 435	1 043 699
• 2,698 % (taux effectif de 2,864 %) remboursable par versements annuels de 534 910 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2018	2 132 837	2 664 020
• 3,625 % (taux effectif de 3,771 %) remboursable par versements annuels de 603 308 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015 et par un versement de 1 809 954 \$ le 1 ^{er} décembre 2016	2 413 273	3 016 591
• 3,837 % (taux effectif de 3,981 %) remboursable par versements annuels de 670 354 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2018	2 011 061	2 681 414
• 3,122 % (taux effectif de 3,275 %) remboursable par versements annuels de 1 019 607 \$ jusqu'au 16 juillet 2021	6 117 644	7 137 251
• 1,695 % (taux effectif de 1,844 %) remboursable par versements annuels de 1 715 711 \$ jusqu'au 14 mai 2016 et par un versement de 10 294 264 \$ le 14 mai 2017	11 977 386	13 673 465
• 2,934 % (taux effectif de 3,071 %) remboursable par versements annuels de 238 480 \$ jusqu'au 1 ^{er} septembre 2023	2 135 663	2 371 607
	29 278 236 \$	34 896 691 \$

8. DETTES À LONG TERME (suite)

Les remboursements du capital et des intérêts des emprunts à long terme sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur les subventions accordées à Télé-Québec par le ministre de la Culture et des Communications pour pourvoir au paiement en capital et intérêts sur les emprunts à long terme, au fur et à mesure que ceux-ci deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts. Les versements effectués au titre des subventions sont transmis directement au Fonds de financement.

Les versements en capital à effectuer lors des prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2016	6 652 965 \$
2017	14 927 581
2018	2 725 180
2019	1 792 997
2020	1 258 087
2021 et suivantes	1 973 528

9. REVENUS REPORTÉS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Subventions du gouvernement du Québec	32 047 075 \$	– \$
Autres revenus de productions extérieures	285 305	472 680
Loyers perçus d'avance	105 216	126 689
	<u>32 437 596 \$</u>	<u>599 369 \$</u>

10. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice 2010, en vertu du décret n° 634-2010, Télé-Québec a été autorisée à céder ses parts dans la Télé des Arts et le ministre des Finances a autorisé une avance à Télé-Québec d'un montant maximal de 2 750 000 \$ pris à même la somme reçue par Télé-Québec en contrepartie de la vente de son capital-actions dans la Télé des Arts, correspondant au capital investi et récupéré au titre de remboursement de l'avance versée en vertu du décret n° 386-2001 du 4 avril 2001. L'avance devra être utilisée exclusivement par le fonds des productions régionales. Le coût d'intérêt correspond aux bénéfices nets réalisés à même l'avance de 2 750 000 \$, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel égal au taux préférentiel. L'intérêt sera payable le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Le remboursement de l'avance devra être effectué au plus tard le 31 décembre 2021 ou, le cas échéant, à la date de récupération par Télé-Québec du capital investi.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Réseau d'antennes	Matériel technique	Ameublement et agencement	Équipement informatique et logiciel	Matériel roulant	Améliorations locatives	Total
Coût des immobilisations							
1 ^{er} septembre 2013	40 539 790 \$	35 276 817 \$	2 763 120 \$	13 932 510 \$	956 622 \$	18 727 162 \$	112 196 021 \$
Acquisitions	536 549	1 824 543	122 511	3 150 192	113 856	1 852 610	7 600 261
Dispositions	34 854	1 514 710	4 886	503 626	132 864	–	2 190 940
31 août 2014	41 041 485	35 586 650	2 880 745	16 579 076	937 614	20 579 772	117 605 342
Acquisitions	1 455 262	873 464	32 372	2 619 210	129 709	2 110 677	7 220 694
Dispositions	95 906	550 120	3 258	315 159	163 225	–	1 127 668
31 août 2015	42 400 841	35 909 994	2 909 859	18 883 127	904 098	22 690 449	123 698 368
Cumul des amortissements							
1 ^{er} septembre 2013	29 697 173	23 079 662	2 209 299	10 583 483	628 877	13 310 289	79 508 783
Amortissement de l'exercice	807 586	3 048 652	89 716	1 494 027	106 064	515 319	6 061 364
Dispositions	34 854	1 515 004	4 886	503 123	132 864	–	2 190 731
31 août 2014	30 469 905	24 613 310	2 294 129	11 574 387	602 077	13 825 608	83 379 416
Amortissement de l'exercice	847 433	2 302 606	99 090	1 828 573	127 608	644 682	5 849 992
Dispositions	42 922	550 120	3 258	315 159	148 604	–	1 060 063
31 août 2015	31 274 416	26 365 796	2 389 961	13 087 801	581 081	14 470 290	88 169 345
Valeur nette comptable							
31 août 2014	10 571 580	10 973 340	586 616	5 004 689	335 537	6 754 164	34 225 926
31 août 2015	11 126 425 \$	9 544 198 \$	519 898 \$	5 795 326 \$	323 017 \$	8 220 159 \$	35 529 023 \$

12. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Variations des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Variation des créances	88 763 \$	(460 704) \$
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	54 273	713 021
Variation des charges à payer et frais courus	3 093 312	461 191
Variation des droits de télédiffusion et des émissions réalisées et en cours de production à payer	965 872	506 396
Variation des revenus reportés	31 838 227	(1 459 144)
Variation des droits de télédiffusion et des émissions réalisées et en cours de production	1 268 450	642 522
Variation des fournitures de production	(17 267)	(38 646)
Variation des charges payées d'avance	(20 262)	(110 705)
	<u>37 271 368 \$</u>	<u>253 931 \$</u>

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 239 031 \$ (2014 : 1 259 277 \$).

Les intérêts encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 64 666 \$ (2014 : 85 612 \$).

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour Télé-Québec sont liés à l'encaisse, aux créances et aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec. Au 31 août 2015, l'exposition maximale au risque de crédit relativement aux actifs financiers correspond à leur valeur comptable. Les subventions à recevoir sont constituées d'intérêts courus et sont généralement encaissées dans les 6 mois suivants. Télé-Québec n'est pas exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances compte tenu de l'historique des comptes en souffrance non significatifs. Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Moins de 30 jours	1 709 208 \$	2 011 470
De 30 à 60 jours	689 481	911 397
Plus de 60 jours	2 377 442	2 099 624
	<u>4 776 131 \$</u>	<u>5 022 491 \$</u>

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Télé-Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Télé-Québec gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Télé-Québec établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers (capital et intérêts) se détaillent comme suit :

Au 31 août 2015	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Découvert bancaire	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Emprunts temporaires	27 482 697	–	–	–	27 482 697
Charges à payer et frais courus	10 289 837	–	–	–	7 204 271
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production	29 406 995	–	–	–	29 406 995
Dettes à long terme	7 361 978	18 392 698	3 287 440	2 061 344	31 103 460
	74 541 507 \$	18 392 698 \$	3 287 440 \$	2 061 344 \$	98 282 989 \$

Au 31 août 2014	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Découvert bancaire	2 499 877 \$	– \$	– \$	– \$	2 499 877 \$
Emprunts temporaires	20 804 025	–	–	–	20 804 025
Charges à payer et frais courus	7 414 967	–	–	–	4 559 116
Droits de télédiffusion et émissions réalisées et en cours de production	28 441 123	–	–	–	28 441 123
Dettes à long terme	6 559 431	22 806 253	4 882 621	3 414 586	37 662 891
	65 719 423 \$	22 806 253 \$	4 882 621 \$	3 414 586 \$	96 822 883 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Télé-Québec est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Télé-Québec est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses emprunts temporaires portant intérêt à taux variable et à ses dettes à long terme portant intérêt à taux fixe.

La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les frais d'intérêts sur les emprunts temporaires. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 août 2015 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les frais d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 119 309\$ (84 474\$ en 2014), respectivement.

Les dettes à long terme portent intérêt à taux fixe et sont indirectement touchées par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Cependant, les fluctuations des taux d'intérêt du marché n'auraient aucun impact sur les frais d'intérêts de Télé-Québec à l'égard de ses dettes à long terme car celles-ci sont conservées jusqu'à leur échéance.

14. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRPE-RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2015, le taux de cotisation de Télé-Québec pour le RREGOP est passé de 9,84 % à 10,50 % de la masse salariale admissible et celui du RRPE et du RRPE-RRAS est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE et du RRPE-RRAS de 5,73 % au 1^{er} janvier 2015 (5,73 % au 1^{er} janvier 2014) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRPE-RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi Télé-Québec verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2014).

Les cotisations de Télé-Québec, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRPE-RRAS, imputées aux résultats de l'exercice clos le 31 août 2015 s'élèvent à 1 928 044\$ (2014 : 1 292 535\$). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2021 et suivantes pour des locaux et autres biens et services qui totalisent 15 071 523\$ (2014: 19 517 561\$). Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant de 1 à 15 ans.

La charge de loyer de l'exercice clos le 31 août 2015 concernant ces baux s'élève à 4 295 721\$ (2014: 4 330 204\$) et ceux des autres biens et services s'élève à 580 657\$ (2014: 595 277\$).

Les paiements minimums futurs au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2016	4 826 149 \$
2017	4 018 426
2018	3 779 381
2019	2 153 822
2020	114 772
2021	178 973
	<hr/>
	15 071 523 \$
	<hr/> <hr/>

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec	66
Règles d'éthique et code de conduite du personnel de la Société de télédiffusion du Québec	72

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

Dispositions générales

1. Le présent code d'éthique et de déontologie (ci-après désigné « le code ») a pour objet de promouvoir l'intégrité et l'impartialité des administrateurs et des dirigeants, et de favoriser la transparence au sein de la Société. Il établit les normes minimales d'éthique que ceux-ci doivent respecter dans le cadre de leurs activités pour ainsi contribuer pleinement à la mission et à la vision de la Société.

Champ d'application

2. Le présent code s'applique à tous les membres du conseil d'administration et à tous les dirigeants, ci-après désignés collectivement « l'administrateur et/ou le dirigeant » de la Société.

Définitions

3. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient:
 - a. **Administrateur** : un membre du conseil d'administration de la Société nommé par le gouvernement.
 - b. **Autorité compétente** : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement qui est en cause. Pour un dirigeant autre que le président-directeur général, l'autorité compétente pour agir est le président du Conseil.
 - c. **Comité** : le comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration constitué conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.
 - d. **Conflit d'intérêts** : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un administrateur pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, à l'intégrité ou au jugement est également couverte par la présente définition.
 - e. **Dirigeant** : le président-directeur général, qui est le principal dirigeant, ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate du président-directeur général et dont l'embauche est soumise à l'approbation du Conseil.
 - f. **Information confidentielle** : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur, ou toute information de nature stratégique qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur ou un dirigeant, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe.
 - g. **Loi** : désigne la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec* (R.L.R.Q., chapitre S-12.01), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion.
 - h. **Lois** : désigne la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (R.L.R.Q., chapitre M-30, a. 3.0.1 et 3.0.2; 1997, chapitre 6, a. 1), la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (R.L.R.Q., chapitre G-1.02, a. 15, al. 4) et la *Loi sur la fonction publique* (R.L.R.Q., chapitre F-3.1.1).
 - i. **Membre indépendant** : un administrateur qui n'a pas de relations ou d'intérêts, de manière directe ou indirecte, de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de ses décisions eu égard aux intérêts de la Société. Un administrateur est réputé ne pas être indépendant s'il est ou a été, au cours des trois années précédant la date de sa nomination :
 - à l'emploi de la Société ou, s'il est à l'emploi du gouvernement, d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement au sens des articles 4 et 5 de la *Loi sur le vérificateur général* (R.L.R.Q., chapitre V-5.01);
 - si un membre de sa famille immédiate fait partie de la haute direction.

- j. **Personnes liées** : des personnes liées à un administrateur ou à un dirigeant, les personnes ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait ou l'adoption, de même que les personnes ou les entreprises auxquelles l'administrateur ou le dirigeant est associé.
 - k. **Secrétaire du Conseil** : la personne qui exerce cette fonction.
 - l. **Société** : désigne la Société de télédiffusion du Québec.
8. L'administrateur ou le dirigeant doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

Devoir de discrétion

9. L'administrateur et le dirigeant sont tenus à la discrétion sur ce dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, et ils sont tenus à tout moment de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi obtenue.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

4. L'administrateur et le dirigeant doivent contribuer à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. Ils doivent entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
5. L'administrateur et le dirigeant sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (R.L.R.Q., chapitre G-1.02) et le présent code, tant qu'ils demeurent administrateur ou dirigeant ainsi que dans l'année suivant la fin de leurs fonctions. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
6. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent maintenir leurs connaissances à jour et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société ; ils ont le devoir de prendre connaissance du présent code, d'en promouvoir le respect et de se conformer aux lois et aux règlements applicables, ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par la Société.
7. L'administrateur ou le dirigeant qui représente la Société ou qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur ou de dirigeant dans un autre organisme ou une entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Devoir de neutralité et de réserve

10. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent prendre leurs décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
11. L'administrateur et le dirigeant doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

Déclaration

12. L'administrateur et le dirigeant doivent remettre au président du Conseil, dans les trente (30) jours suivant leur nomination et avant le 30 septembre de chaque année, une déclaration de conflits d'intérêts selon le *Formulaire de déclaration de conflits d'intérêts par les administrateurs et dirigeants de la Société de télédiffusion du Québec* prévu à l'annexe II.

L'administrateur et le dirigeant doivent également produire une telle déclaration dans les trente (30) jours suivant la survenance d'un changement significatif au contenu d'une déclaration précédente.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et conservées par le secrétariat général, qui en assure le suivi.

Devoir de prévention des conflits d'intérêts

13. L'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se placer dans une situation de conflit entre leur intérêt personnel et les obligations de leur fonction, ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur leur capacité à exercer leurs fonctions.
14. L'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se trouver dans une situation où eux ou une personne qui leur est liée pourraient tirer profit, directement ou indirectement, d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur ou dirigeant, selon le cas, en raison des fonctions qu'ils occupent au sein de la Société.
15. L'administrateur et le dirigeant doivent dénoncer par écrit tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de les placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que tous les droits qu'ils pourraient faire valoir contre la Société en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
16. Tout administrateur ou dirigeant qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation ou de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration lorsqu'il s'agit d'un administrateur ou au président-directeur général lorsqu'il s'agit d'un dirigeant sous l'autorité immédiate de ce dernier et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour toute la durée des délibérations et, s'il y a lieu, du vote relatif à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société pour lesquelles il serait aussi visé.

17. L'administrateur et le dirigeant ne doivent pas confondre les biens de la Société avec les leurs et ne peuvent les utiliser à leur profit ou au profit de tiers.
18. L'administrateur doit éviter d'intervenir directement dans le fonctionnement et la gestion interne de la Société.
19. Un administrateur ou un dirigeant qui estime qu'il se trouve dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition du code peut prendre avis auprès du directeur général des affaires juridiques, des ressources humaines et des services techniques ou, en son absence, auprès du conseiller juridique ou du comité.

Devoir de confidentialité

20. L'administrateur et le dirigeant ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.
21. Dans l'année qui suit leur départ, il est interdit à l'administrateur et au dirigeant d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle ils détiennent de l'information obtenue dans l'exercice de leurs fonctions et qui n'est pas accessible au public.
22. Dans l'année qui suit leur départ, l'administrateur et le dirigeant ne doivent pas non plus donner à qui que ce soit des conseils fondés sur de l'information obtenue dans l'exercice de leurs fonctions et non accessible au public, concernant les programmes ou les politiques de la Société ou d'un autre organisme ou entreprise avec lequel ils avaient des rapports directs importants dans l'année qui a précédé leur départ.

Cadeaux et avantages

23. Mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur minime, l'administrateur et le dirigeant ne peuvent solliciter ou accepter de transferts de valeurs économiques.

Trafic d'influence

24. L'administrateur et le dirigeant ne peuvent, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou pour un tiers.
25. Dans l'exercice de leurs fonctions, l'administrateur et le dirigeant doivent éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.

Avantages indus

26. L'administrateur et le dirigeant doivent se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus du fait de leurs fonctions au sein de la Société.

Conduite à la fin du mandat

27. L'administrateur ou le dirigeant qui cesse d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus du fait de ses fonctions antérieures au sein de la Société.
28. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

Activités politiques

29. Tout administrateur qui se porte candidat à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
30. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit démissionner de ses fonctions.

Rôle du comité de gouvernance et d'éthique (comité)

31. Le comité a pour mandat:
 - 31.1 d'évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de déontologie contenues au présent code et d'en proposer au besoin la mise à jour au conseil d'administration;
 - 31.2 d'assurer une formation continue des administrateurs et des dirigeants, et la transmission de l'information à ces derniers quant au contenu et aux modalités d'application du présent code;

- 31.3 de donner son avis et de fournir son soutien à tout administrateur ou dirigeant confronté à une situation qu'il estime problématique;
- 31.4 d'examiner toute situation problématique portée à sa connaissance concernant le respect ou l'application du présent code et d'en informer le président du Conseil;
- 31.5 de faire enquête, de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent code.

32. Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos et en détermine la rémunération.

Procédure

33. L'administrateur ou le dirigeant qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent code, y compris une utilisation ou une communication irrégulière d'information confidentielle ou un conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer par écrit au comité.

Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir les renseignements suivants :

- a. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
- b. la description de la violation;
- c. la date ou la période de la survenance de la violation;
- d. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.

34. Lorsqu'une plainte est déposée à l'égard d'un administrateur ou d'un dirigeant pour un manquement à l'éthique ou à la déontologie, le comité, s'il juge la plainte recevable, avise la personne ciblée de l'existence d'une plainte, du contenu des allégations et du fait qu'il y aura une enquête.

35. Dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la plainte, le comité fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente concernée et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. À sa discrétion, le comité peut prolonger ce délai de trente (30) jours supplémentaires.

36. Dans le cadre de son enquête, le comité est chargé de recueillir toute l'information nécessaire. Il peut notamment consulter tout document pertinent à son enquête, rencontrer toute personne concernée ou impliquée. Il peut confier à des tiers la vérification de faits liés à l'enquête.
37. Un administrateur ou un dirigeant peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un administrateur ou un dirigeant auprès de l'autorité compétente.
38. Un administrateur ou un dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis écrit favorable du comité (*Demande d'avis* – Annexe III) aux conditions suivantes :
 - a. l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
 - b. l'avis a été déposé auprès du conseil d'administration ;
 - c. les faits pertinents ont tous été dévoilés intégralement au comité, de façon exacte et complète ;
 - d. l'administrateur ou le dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.
42. L'autorité compétente fait part à l'administrateur ou au dirigeant des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept (7) jours, lui fournir ses observations et, s'il le désire, être entendu à ce sujet.
43. Sur conclusion que l'administrateur ou le dirigeant a contrevenu aux lois ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
44. Si l'autorité compétente est le secrétaire général associé, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension ou la révocation. Dans le cas du président-directeur général, la sanction peut aller jusqu'au congédiement.
45. Dans le cas d'un dirigeant, la sanction imposée peut aller jusqu'au congédiement. Dans ce cas, l'autorité compétente doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration.
46. Toute sanction imposée à un administrateur ou à un dirigeant de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions doivent être écrites et motivées.
47. Dans le cas d'un dirigeant, ce dernier, conformément à l'article 13 de la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec*, peut avoir recours à l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique* afin de contester toute sanction qui lui est imposée.

Processus disciplinaire

39. Aux fins du processus disciplinaire, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.
40. Pour un dirigeant autre que le président-directeur général, l'autorité compétente pour agir est le président du conseil d'administration. Ce dernier peut chercher avis auprès du conseil d'administration.
41. Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide, ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur ou le dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente afin de permettre la prise d'une décision appropriée.
48. Le comité et l'autorité compétente concernée préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs, à moins d'intention manifeste de leur part à l'effet contraire. Ceux-ci ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

49. Le secrétaire général de la Société assiste le comité et le président du conseil dans leurs travaux concernant l'application du présent code.

Il tient des archives où il conserve notamment des déclarations, des divulgations et des attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code, ainsi que les rapports, les décisions et les avis consultatifs en matière d'éthique et de déontologie. En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs et les dirigeants en application du présent code.

De façon à gérer les situations potentielles de conflit d'intérêts, la *Procédure de délibérations relative aux conflits d'intérêts* prévue à l'annexe I est suivie par le secrétaire général.

Dispositions diverses

50. Le présent code est adopté conformément au Règlement sur l'exercice général des pouvoirs du conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec et de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (R.L.R.Q., chapitre G-1.02).
51. La Société souscrit annuellement à une assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants, et le *Règlement sur l'exercice général des pouvoirs du conseil d'administration de la Société* prévoit, entre autres, les conditions d'indemnisation (extrait du *Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de la Société [Conditions d'indemnisation]* – annexe IV).
52. Le présent code entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration et remplace tout autre code adopté antérieurement.
53. Les administrateurs et les dirigeants doivent remplir le formulaire de déclaration d'adhésion au code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants (extrait du *Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de la Société [Conditions d'indemnisation]* – annexe V) et le remettre dûment signé au secrétaire général.

Le code d'éthique est disponible en ligne à telequebec.tv/societe

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL

DE LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC

Avant-propos

La lecture de plusieurs documents traitant d'éthique, de déontologie, de codes de conduite ou de codes d'éthique nous amène à favoriser l'adhésion à des valeurs partagées plutôt qu'à nous limiter à dicter des comportements ou à en défendre d'autres dans le cadre d'un « code ».

Sont donc soulignés les principes qu'à titre de société d'État nous devons d'adopter, et d'autres qui sont plutôt sous-tendus par les valeurs que véhicule l'entreprise.

L'adhésion du personnel, souvent déjà acquise, sera d'autant plus forte qu'elle coïncidera avec ses propres valeurs et à l'image qu'il se fait de Télé-Québec, son entreprise.

1^{er} principe

Télé-Québec est régie par un ensemble de lois, de règlements – tant externes qu'internes –, de politiques et d'encadrements qui s'appliquent également à tout son personnel et que celui-ci doit respecter.

2^e principe

Télé-Québec et son personnel refusent de poser des gestes contraires aux exigences des lois, de transiger ou de conclure des ententes avec des tiers qui soient de nature à porter ombrage à la réputation de l'entreprise et à ternir son image auprès de la population.

3^e principe

Télé-Québec et son personnel traitent de façon courtoise, juste et honnête tous les employés de l'entreprise, de même que ses clients, fournisseurs et partenaires. Cela signifie notamment que la discrimination et le harcèlement n'ont pas leur place dans l'entreprise et que les mesures appropriées sont prises en vue de protéger la santé, la sécurité et la dignité de tout le personnel.

4^e principe

Télé-Québec et son personnel évitent tout conflit d'intérêts, en dénoncent les apparences ou les possibilités avant qu'il ne survienne, et mettent tout en œuvre pour le résoudre s'il en survenait malgré tout.

5^e principe

Télé-Québec et son personnel remplissent consciencieusement et minutieusement leurs tâches, fournissent et divulguent avec justesse des informations exactes sur l'utilisation des biens ou des ressources de l'entreprise et maintiennent correctement tout dossier ou registre dans le respect du caractère confidentiel de ce qui doit demeurer confidentiel et dans un souci de transparence pour le reste.

6^e principe

Télé-Québec et son personnel sont honnêtes l'un envers l'autre. Télé-Québec respecte la participation de son personnel aux activités de sa communauté, et le personnel évite de prendre des positions qui pourraient mettre Télé-Québec dans l'embarras ou de faire croire que Télé-Québec approuve son opinion.

7^e principe

Télé-Québec et son personnel ne posent que des gestes dont ils pourraient discuter ouvertement sur la place publique s'ils étaient requis de le faire.

8^e principe

Chaque nouvel employé reçoit un exemplaire du présent code.

Objet

Le présent code a pour objet de favoriser la transparence au sein de la Société de télédiffusion du Québec (ci-après désignée « la Société »), d'établir les règles d'éthique que doit respecter tout le personnel de la Société dans l'exercice de ses fonctions et de définir un code de conduite pratique pour y arriver.

Champ d'application

Le présent code s'applique à tout le personnel de la Société quel que soit son niveau hiérarchique ou son statut. Relevant du bon sens autant que de la bonne foi, ou faisant appel au sens de la justice et de l'honnêteté, les principes ou les valeurs mentionnés ci-dessous aideront le personnel à orienter ses actions.

Règles d'éthique

1^{re} RÈGLE D'ÉTHIQUE

Respecter la loi

La Société est régie par un ensemble de lois, de règlements – tant internes qu'externes –, de politiques et d'encadrements qui s'appliquent également à tout le personnel et que celui-ci doit respecter.

En plus de sa loi constitutive (R.L.R.Q., chapitre S-12.01), qui définit son mandat et sa mission, la Société doit respecter divers autres règlements et lois, notamment la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (R.L.R.Q., chapitre G-1.02), et, pour ce faire, promulgue diverses règles internes d'encadrement, directives ou politiques que tous doivent intégrer dans leur travail pour assurer la cohérence nécessaire à la réalisation de son mandat.

CODE DE CONDUITE

- L'illégalité telle que la fraude, l'acceptation de pots-de-vin, le vol de biens ou de temps n'est ni acceptable ni tolérée.
- Dans le cadre de ses fonctions, le personnel ne contrevient à aucune loi, tant civile, pénale que criminelle, et agit dans le respect des contrats conclus par la Société, dont notamment les conventions collectives en vigueur.

2^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Bien administrer et agir avec intégrité

Le personnel s'abstient de conclure toute entente ou de poser tout geste contraire aux lois, aux encadrements et aux règles de saine administration et de bonne conduite, et de transiger ou de conclure avec des tiers des ententes qui soient de nature à porter ombrage à la réputation de la Société ou à ternir son image auprès de la population.

CODE DE CONDUITE

- S'assurer que les registres et les dossiers de la Société sont tenus avec rigueur et minutie.
- Faire preuve de transparence dans les relations et les transactions avec les partenaires et les fournisseurs de la Société, tout en protégeant les informations confidentielles.

- Ne pas copier de logiciels fournis par la Société et ne pas utiliser de logiciels personnels au sein de la Société.
- Respecter les biens et les ressources de la Société et ne pas les utiliser à des fins personnelles.
- Parmi les ressources de la Société s'en trouve une qui est capitale : l'information. Elle peut être accessible et publique, ou au contraire privée et confidentielle, et dans ce dernier cas, le personnel doit en respecter le caractère confidentiel.
- Assurer une extrême discrétion concernant toute information confidentielle, notamment tous les renseignements personnels.
- Ne pas participer volontairement et en connaissance de cause à un paiement, à une négociation ou à une dépense non autorisés.
- Protéger le secret des renseignements liés aux transactions de la Société tant et aussi longtemps que celles-ci ne sont pas rendues publiques. Si ces informations doivent demeurer confidentielles, elles ne peuvent être divulguées même par une personne qui ne travaille plus pour la Société.
- Maintenir le lien de confiance entre les interlocuteurs (clients, fournisseurs et partenaires) et la Société en ne dévoilant pas de renseignements les concernant sans leur autorisation expresse, sauf si la loi l'oblige.
- S'assurer que toute information confidentielle ou stratégique est retirée de tout poste informatique si celui-ci n'est pas suffisamment protégé contre les accès non autorisés.
- Conserver dans un endroit sécuritaire les fichiers et supports contenant de l'information sensible.

3^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Respecter les personnes

La Société et son personnel traitent avec courtoisie et diligence, bonne foi et justice tout employé ainsi que les tiers, clients, fournisseurs ou partenaires, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés. Cela signifie que la discrimination et le harcèlement n'ont pas davantage leur place dans la Société que l'iniquité ou le mépris de la santé et de la sécurité des collègues, et que le respect est de rigueur.

CODE DE CONDUITE

Respecter la personne, c'est notamment :

- traiter chacun de façon équitable tout en tenant compte de ses différences ;
- maintenir un milieu de travail favorisant la collaboration et le respect mutuel, et exempt de discrimination et de harcèlement prohibés par les chartes ;
- éliminer toute forme de stéréotypes prohibés par les chartes ;
- protéger la santé, la sécurité et la dignité de tout le personnel de la Société.

4^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Éviter tout conflit d'intérêts de même que toute apparence de conflit d'intérêts

La Société et son personnel évitent tout conflit d'intérêts, en dénoncent les apparences ou les possibilités avant qu'il ne survienne et mettent tout en œuvre pour le résoudre s'il en survenait malgré tout.

CODE DE CONDUITE

- Chacun dénonce toute situation où il pourrait favoriser ses intérêts personnels ou ceux de ses proches au détriment de ceux de la Société.
- Chacun dénonce aussi toute situation qui pourrait laisser croire qu'il y a conflit d'intérêts, car l'apparence de conflit d'intérêts peut être aussi dommageable pour la Société qu'un conflit réel.
- Les gestionnaires s'assurent que toutes les transactions sous leur responsabilité respectent le processus d'attribution et le souci de transparence de la Société.

- Chacun doit immédiatement aviser son supérieur immédiat lorsque lui, son conjoint ou un proche parent possède des intérêts dans une entreprise qui négocie des biens ou des services avec la Société.
- L'employé qui possède ou dont le conjoint ou un proche parent possède des intérêts dans une entreprise faisant affaire avec la Société doit absolument refuser de participer au processus de décision ou d'attribution du contrat.
- Dans tous les cas, l'employé informe son supérieur, et dans les cas de doute, les gestionnaires doivent s'adresser au directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques.
- Tout bien, faveur, service, avantage ou cadeau doit être considéré comme source potentielle de conflit d'intérêts. Pour être accepté (ou offert), celui-ci doit être modeste et conforme aux usages de façon à être perçu comme une marque d'appréciation, d'hospitalité ou de politesse, et non comme visant à influencer une décision d'affaires.

5^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Rendre des comptes exacts et agir avec rigueur

La Société et son personnel remplissent consciencieusement et minutieusement leurs tâches, fournissent et divulguent avec justesse des informations exactes sur l'utilisation des biens et des ressources mis à leur disposition et maintiennent correctement tout dossier ou registre dans le respect du caractère confidentiel de ce qui doit le demeurer et dans un souci de transparence pour le reste.

CODE DE CONDUITE

- Pour être en mesure de remplir adéquatement sa mission et donc de mettre en ondes une programmation de qualité, la Société compte sur chaque membre du personnel pour effectuer un travail rigoureux.
- Effectuer un travail rigoureux, cela signifie aussi bien tenir les dossiers en ordre que d'y consigner des informations exactes et sans complaisance envers qui que ce soit.

6^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Agir avec probité

La Société et son personnel sont honnêtes l'un envers l'autre. La Société reconnaît que ses employés peuvent participer activement et à titre personnel aux activités de leur communauté, et les employés évitent de prendre des positions qui pourraient mettre la Société dans l'embarras ou de faire croire que la Société approuve leur opinion.

CODE DE CONDUITE

- La Société s'associe régulièrement à des événements ou à des activités culturelles, éducatives ou sociales et reconnaît à son personnel la possibilité d'en faire autant.
- L'employé qui désire participer à des activités culturelles, sportives, communautaires, religieuses, politiques ou autres le fait dans le respect des règles établies et dans les limites prévues aux conventions collectives applicables.
- Le personnel ne peut ni ne doit exprimer d'opinions politiques au nom de la Société.
- Le personnel ne peut non plus utiliser les biens, services, équipements ou installations de la Société pour des activités d'organisation, de recrutement, de publicité ou autre activité similaire à caractère politique ou pour des fins personnelles.

Agir avec probité, c'est notamment :

- respecter les conditions d'embauche ;
- exercer ses fonctions en toute bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Société ;
- faire preuve de conscience professionnelle ;
- contribuer à l'image de marque de la Société ;
- ne pas s'occuper de ses affaires personnelles pendant le temps rémunéré devant être consacré au travail ;
- ne pas s'engager dans des activités susceptibles de discréditer la Société et pouvant mettre en péril le lien de confiance qui doit exister entre la Société et son personnel.

7^e RÈGLE D'ÉTHIQUE

Agir avec transparence

La Société et son personnel ne posent que des gestes dont ils pourraient discuter ouvertement sur la place publique s'ils étaient requis de le faire.

Ce principe est la conséquence de tout ce qui précède. En effet, si toutes les règles précédentes ont été respectées, il n'y a rien dont la Société et son personnel auraient à rougir s'ils avaient à justifier ou à expliquer leurs gestes ou décisions publiquement. Cela exige de tous une grande rigueur dans le processus de prise de décision et une grande intégrité tout au long des étapes de réalisation et d'exécution dans le respect des chartes, lois, règlements, conventions collectives, normes, directives ou politiques.

Sanctions

Selon sa gravité, un manquement ou une violation des principes et des règles énoncés dans ce code est passible d'une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au congédiement.

Responsable de l'application du code

Chaque membre du personnel doit respecter les règles d'éthique et de conduite et prévenir son supérieur dans tous les cas où un conflit d'intérêts ou un manquement survient ou est appréhendé. Chaque cadre est responsable de l'application du code de conduite au sein de son unité.

Responsable de l'interprétation du code

Le directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques ou, en son absence, le conseiller juridique, assume la responsabilité d'interpréter le présent code et de recevoir les dénonciations. Toutefois, lorsque la dénonciation vise le personnel de la Direction générale des affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, la dénonciation est transmise au secrétaire général, qui en dispose. Ce dernier peut avoir recours à toute ressource juridique extérieure qu'il juge pertinente dans l'accomplissement de cette responsabilité.

Procédure

1. Toute plainte doit être faite par écrit.
2. La plainte doit contenir les renseignements suivants:
 - a. l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation;
 - b. la description de la violation;
 - c. la date ou la période de la survenance de la violation;
 - d. une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
3. Si la plainte est jugée recevable, la personne ciblée est avisée de l'existence d'une plainte, du contenu des allégations et de la tenue d'une enquête.
4. Dans les dix (10) jours suivant le dépôt de la plainte ou dans les dix (10) jours suivant la connaissance de tous les faits pertinents, un rapport des constatations est déposé au président-directeur général, et le responsable de l'interprétation du code lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. L'employé est avisé des mesures qui seront prises à son égard.
5. Dans le cadre de son enquête, le directeur général, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, ou en son absence le conseiller juridique, est chargé de recueillir toute l'information nécessaire. Si la dénonciation vise le personnel de la direction générale, Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques, la dénonciation est transmise au secrétaire général. Ils peuvent notamment consulter tout document pertinent à leur enquête et rencontrer toute personne concernée ou impliquée.
6. Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'employé peut être relevé de ses fonctions sans salaire en cours d'enquête.

Confidentialité

Le directeur général principal et secrétaire corporatif, ou en son absence le conseiller juridique, préserve l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste de leur part à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler l'identité des plaignants, requérants et informateurs, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

Les règles d'éthique et le code de conduite du personnel sont disponibles en ligne à telequebec.tv/societe



Télé-Québec

Direction générale des communications
et image de marque

1000, rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 3L7

Téléphone : 514 521-2424

Télécopieur : 514 864-1970

Numéro sans frais : 1 800 361-4362

Adresse Internet : telequebec.tv

Courriel : info@telequebec.tv

Dépôt légal – 2015

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN (version imprimée) : 978-2-550-74310-1

ISBN (version PDF) : 978-2-550-74311-8

ISSN : 1485-8835



facebook.com/TeleQc



[@telequebec](https://twitter.com/telequebec)



Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres recyclées
postconsommation, certifié Eco-Logo. Procédé sans chlore.
Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



Télé-Québec

SIÈGE SOCIAL

1000, rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 3L7

Téléphone : 514 521-2424

Télécopieur : 514 864-1970

Numéro sans frais : 1 800 361-4362

Adresse Internet : telequebec.tv

Courriel : info@telequebec.tv

BUREAUX RÉGIONAUX

Abitibi-Témiscamingue

Bas-Saint-Laurent

Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches

Côte-Nord

Estrie-Montérégie

Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Mauricie – Centre-du-Québec – Lanaudière

Montréal – Laval

Outaouais – Laurentides

Saguenay – Lac-Saint-Jean